



nendazpanorama

N° 131 | JUIN 2021

sommaire

NENDAZ POLITIQUE

Convocations	
Assemblée primaire et bourgeoise.....	2
PV de l'Assemblée bourgeoise du 25 février 2021.....	3
Comptes 2020 Bourgeoisie.....	6
PV de l'Assemblée primaire du 25 février 2021.....	11
Comptes 2020 Municipalité.....	15
Avenant à la convention 87.....	27
Les élus au Conseil communal.....	30
Les élues à l'organe judiciaire communal.....	33
Ils ont quitté le Conseil communal.....	34

NENDAZ BOUGE

Service des travaux publics: concours d'architecture pour un nouveau dépôt.....	39
Réaménagement du centre de la station.....	40
Volg s'installe à Haute-Nendaz.....	40
Fusion des centres médico-sociaux des districts de Sion, Hérens et Conthey.....	41
Remontées mécaniques: 32 jours de plus.....	41
Nouveau sentier de la vache d'Hérens à Tortin.....	42
Nouveau sentier historique « Sur les pas du Déserteur ».....	43
Déserteur 2021.....	43

NENDAZ ENSEMBLE

Salubrité publique.....	45
Covid-19: soutien à l'économie locale.....	47
Nid de guêpes: appel aux pompiers qu'en cas d'urgence.....	47
Sentiers pédestres et travaux forestiers, des chemins parsemés d'em« bûches ».....	48
Les départs à la retraite.....	48
Agriculture: projet d'irrigation hauts et bas de Fey.....	49
Nouveau chef pour le service social.....	49
Nouveau chef de poste de la police municipale.....	50
Apprenties méritantes.....	50
Notre commune est riche en talents.....	51

NENDAZ PRATIQUE

Mémento.....	52
--------------	----

Édité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction: Sonia Délèze



edito

par Frédéric Fragnière

Ce premier numéro du Nendaz panorama de la législature 2021-2024 est celui de la transition entre les anciennes et les nouvelles autorités. Résultat du travail des élus sortants, les comptes 2020 seront présentés par la nouvelle équipe municipale à la population lors de l'assemblée primaire le 17 juin.

L'exercice comptable 2020 se solde par un résultat positif de 1.3 millions de francs et une marge d'autofinancement de 8.8 millions malgré les mesures liées à la pandémie et l'entrée en vigueur de la réforme fiscale sur les entreprises. Cette très bonne situation s'explique par l'aboutissement de certaines procédures fiscales uniques, l'excellente santé du marché immobilier et par une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2020, la municipalité a ainsi pu maintenir un haut niveau d'investissements avec plus de 8.2 millions investis pour moderniser les infrastructures publiques et renforcer les services de proximité.

En adoptant un nouveau programme de mesures d'aides ciblées pour les jeunes, les familles et les sociétés locales dont le renouvellement des chèques familles ou le subventionnement des salaires des jobs d'été pour les étudiants, la municipalité continue

d'apporter son soutien aux personnes victimes des effets de la crise sanitaire. L'exécutif sera également attentif aux mesures à mettre en œuvre pour soutenir les agriculteurs durement touchés par le gel ce printemps.

Lors de la prochaine Assemblée primaire, le Conseil communal proposera aux citoyens d'approuver le projet d'avenant à la convention du 27 mai 1987 de l'aménagement hydroélectrique de la Grande Dixence qui fixe formellement les règles d'évaluation des installations à la suite de la rupture du puits blindé en décembre 2000. Cet accord, déjà ratifié par le Grand Conseil et les autres communautés concédantes, ne constitue ni un engagement financier ni une décision quant au retour des Concessions de la 1^{re} Dixence et de Cleuson échues en 2031 pour lequel un processus distinct a été formellement initié par les communes d'Héremence et de Nendaz.

Malgré un contexte général toujours incertain, les perspectives s'annoncent plutôt favorables pour notre commune et votre exécutif entend poursuivre son engagement avec ambitions pour relever les nombreux défis qui nous attendent.

Frédéric Fragnière
Président du Conseil communal





comptes 2020

Convocation à l'Assemblée bourgeoisiale

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le

**JEUDI 17 JUIN 2021
À 19H45**

à la salle polyvalente de Haute-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du protocole de la séance du 25 février 2021
2. Comptes 2020 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de contrôle
4. Approbation des comptes 2020
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 25 février 2021 et les comptes 2020 de la Bourgeoisie peuvent être consultés dans leur intégralité par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h ainsi que les mercredis de 14h à 17h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune: www.nendaz.org/comptes.

La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit simplement d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

L'administration communale

Convocation à l'Assemblée primaire

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le

**JEUDI 17 JUIN 2021
À 20H**

à la salle polyvalente de Haute-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du protocole de la séance du 25 février 2021
2. Avenant à la convention du 14 mai 1987 entre la Commune de Nendaz et la SA L'Energie de l'Ouest-Suisse (ALPIQ SA)
3. Comptes 2020 de la Municipalité
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2020
6. Présentation du projet d'aménagement du centre de la station
7. Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 25 février 2021 et les comptes 2020 de la Municipalité peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h ainsi que les mercredis de 14h à 17h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune: www.nendaz.org/comptes.

La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit simplement d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

L'administration communale

pv de l'Assemblée bourgeoisiale du 25 février 2021

Il est 19 h 45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 43 bourgeoises et bourgeois présents.

Le Président commente brièvement les mesures mises en place afin de permettre la tenue de cette Assemblée en cette année marquée par la pandémie du Covid-19. Il mentionne que le traçage imposé par les autorités cantonales et fédérales a nécessité un contrôle des présences à l'entrée de la salle. Les données récoltées seront potentiellement transmises aux autorités supérieures. Elles seront conservées pendant 14 jours, puis détruites.

Il fait part de son émotion puisqu'il s'agit de la première Assemblée bourgeoisiale qu'il aura l'honneur de présider suite aux élections communales d'octobre 2020. Avant d'ouvrir la séance, il invite tous les nouveaux élus à le rejoindre sur le devant de la scène. Il félicite tous ses collègues pour leur élection et les remercie pour l'excellente collaboration et l'ambiance qui prévaut au sein du collège depuis le début de cette législature.

Le Président informe que la 1^{re} Assemblée bourgeoisiale de la 51^e législature a été valablement convoquée par un affichage au pilier public et par insertion sur le site communal 20 jours à l'avance. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et par vote à main levée. Le Président soumet à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 24 septembre 2020
2. Nomination de la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » pour la législature 2021/2024
3. Nomination des réviseurs pour la législature 2021-2024
4. Approbation du budget 2021 de la Bourgeoisie
5. Présentation du plan financier 2021-2024
6. Divers

L'ordre du jour proposé ne suscite aucune remarque, le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Point 1 : approbation du protocole de la séance du 24 septembre 2020

Le Président Frédéric Fragnière informe que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le fascicule de présentation du budget 2021. Il a été soumis à la consultation des citoyens durant la période de convocation de la présente séance. La lecture n'est pas demandée, le protocole de la dernière séance est par conséquent approuvé à l'unanimité des bourgeois présents moins 2 abstentions.

Point 2 : nomination de la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » pour la législature 2021-2024

L'art. 51 alinéa 2 de la loi sur les communes ainsi que l'article 2 du « règlement bourgeoisial de Nendaz » du 28 août 1992 prescrivent que l'Assemblée bourgeoisiale nomme au début de la période administrative une commission composée de 5 bourgeois.

Le Conseil bourgeoisial propose les candidatures de :

Président Jean-Charles Bornet, Conseiller communal

Membres Glassey Marc, Baar
Délèze Damien, Basse-Nendaz
Délèze Joël, Fey
Devènes Jean-Noël, Baar

Secrétaire Bourban Frédéric, Basse-Nendaz et David Fournier, Basse-Nendaz

L'Assemblée ne formule aucune autre proposition. L'Assemblée bourgeoisiale nomme la commission comme proposé ci-dessus à l'unanimité.

Point 3 : nomination des réviseurs pour la législature 2021-2024

Le Président Frédéric Fragnière se réfère aux dispositions de l'article 83 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Ces dernières stipulent :

¹ Les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés

² Les réviseurs sont nommés par l'Assemblée primaire ou le Conseil général pour quatre ans sur proposition du Conseil municipal. Ils sont rééligibles.

Afin de répondre aux exigences de la législation, le Président Frédéric Fragnière informe l'Assemblée que le Conseil bourgeoisial, réuni en séance du 28 janvier 2021, a proposé de confier le mandat à la fiduciaire des Alpes SA, route Cantonale 18 à 1963 Vétroz, pour la révision des comptes bourgeoisiaux durant la période législative 2021-2024.

Soumise au vote cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Point 2 : approbation du budget 2021 de la Bourgeoisie

Le budget 2021 de la Bourgeoisie a été imprimé et sa version résumée a été distribuée à tous les ménages de la Commune. Après un commentaire d'ordre général sur l'élaboration du budget 2021 de la Bourgeoisie, le Président en fait une lecture sommaire. Ce dernier se solde par un excédent de financement de 21'650 francs. Il n'appelle aucune question. Soumis au vote, le budget 2021 de la Bourgeoisie, récapitulé ci-après, est accepté à l'unanimité des bourgeois présents.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	591'808.57	864'450.00	825'950.00
Revenus financiers	+ CHF	653'343.42	900'700.00	870'100.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	61'534.85	36'250.00	44'150.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	61'534.85	36'250.00	44'150.00
Amortissements ordinaires	- CHF	39'920.00	35'000.00	35'500.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	21'614.85	1'250.00	8'650.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	27'500.00	67'500.00
Recettes	- CHF	-	20'000.00	45'000.00
Investissements nets	= CHF	-	7'500.00	22'500.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	61'534.85	36'250.00	44'150.00
Investissements nets	- CHF	-	7'500.00	22'500.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	61'534.85	28'750.00	21'650.00

Point 3 : présentation du plan financier 2021-2024

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil bourgeoisial a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Bourgeoisie. Il commente les éléments essentiels de cette planification récapitulée ci-après et procède à une lecture sommaire des résultats prévus.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	591'809	864'450	825'950	830'000	832'000	832'000
Total des revenus financiers	653'343	900'700	870'100	873'000	884'000	882'000
Marge d'autofinancement	61'535	36'250	44'150	43'000	52'000	50'000
Amortissements ordinaires	39'920	35'000	35'500	33'500	30'500	28'500
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	21'615	1'250	8'650	9'500	21'500	21'500
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	-	27'500	67'500	60'000	49'000	52'000
Total des recettes	-	20'000	45'000	45'000	45'000	45'000
Investissements nets	0	7'500	22'500	15'000	4'000	7'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	-	7'500	22'500	15'000	4'000	7'000
Marge d'autofinancement	61'535	36'250	44'150	43'000	52'000	50'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	61'535	28'750	21'650	28'000	48'000	43'000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	21'615	1'250	8'650	9'500	21'500	21'500
Fortune nette	1'372'729	1'373'979	1'382'629	1'392'129	1'413'629	1'435'129
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Modification des engagements						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	61'535	28'750	21'650	28'000	48'000	43'000
Engagements	347'022	318'272	296'622	268'622	220'622	177'622

L'Assemblée bourgeoisiale prend acte des résultats prévus au plan financier 2021-2024 de la Bourgeoisie.

Point 4 : Divers

La parole n'est pas demandée, la séance est levée à 19 h 58.

Le Président
F. Fragnière

Le Secrétaire
Ph. Charbonnet

comptes 2020 de la Bourgeoisie de Nendaz

Message introductif

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Commune de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée primaire, le 17 juin 2021, les comptes de la Bourgeoisie de Nendaz pour l'exercice 2020 tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes SA et entérinés par l'Exécutif communal en séance ordinaire du 27 mai 2021.

Aperçu du compte administratif

Aperçu du compte administratif			Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Compte de fonctionnement					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	CHF	591'808.57	864'450.00	867'981.75
Revenus financiers	+	CHF	653'343.42	900'700.00	928'148.75
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	=	CHF	61'534.85	36'250.00	60'167.00
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	61'534.85	36'250.00	60'167.00
Amortissements ordinaires	-	CHF	39'920.00	35'000.00	35'928.00
Amortissements complémentaires	-	CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	CHF	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	-	-	-
Excédent de revenus	=	CHF	21'614.85	1'250.00	24'239.00
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	-	27'500.00	-
Recettes	-	CHF	-	20'000.00	-
Investissements nets	=	CHF	-	7'500.00	-
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	-	-	-
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	61'534.85	36'250.00	60'167.00
Investissements nets	-	CHF	-	7'500.00	-
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	=	CHF	-	-	-
Excédent de financement	=	CHF	61'534.85	28'750.00	60'167.00

Résumé

Le compte de fonctionnement présente un total de charges de 867'981.75 francs, un total de revenus de 928'148.75 francs et dégage une marge d'autofinancement de 60'167.00 francs. À la suite de l'enregistrement de 35'928 francs d'amortissements, le compte 2020 de fonctionnement clôture avec un excédent de revenus de 24'239 francs.

Le compte 2020 est marqué par une augmentation des revenus de 274'805.33 francs (46.6%) mais aussi, en miroir, des charges financières de 276'173.18 francs (42 %) par rapport à 2019. Cette situation s'explique par une exploitation forestière plus importante de l'ordre de 271'347.83 francs pour 2020.

Sur le plan des autres revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, 607'849.03 francs ont été acquis en 2020.

Les contributions sont essentiellement constituées du produit des ventes de bois (Fr. 224'811.50), de locations des terrains bourgeoisiaux et de la vente d'eau à Aproz Sources Minérales SA (Fr. 45'488.22).

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts par une contribution forfaitaire de 50'000 francs.

Les frais d'exploitation des forêts sont en partie couverts par les subventions versées.

En 2020, aucun investissement n'a été effectué.

Le taux d'amortissement atteint 10% et est conforme aux dispositions de l'OFINCO.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org/comptes ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver les comptes 2020 de la Bourgeoisie.

Administration communale

Le Président, Frédéric Fragnière

Le Secrétaire, Philippe Charbonnet

Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement selon les natures		Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	5'267.00		3'000.00		3'689.00	
31	Biens, services et marchandises	580'681.57		851'250.00		857'682.75	
32	Intérêts passifs	-		-		-	
33	Amortissements	39'920.00		35'000.00		35'928.00	
34	Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35	Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
36	Subventions accordées	4'860.00		9'200.00		5'610.00	
37	Subventions redistribuées	-		-		-	
38	Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
39	Imputations internes	-		-		-	
40	Impôts	-	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	-	-	-	-	-	-
42	Revenus des biens		3'021.50		3'200.00		-
43	Contributions		200'508.52		367'500.00		270'299.72
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45	Restitutions de collectivités publiques		-		-		-
46	Subventions		449'813.40		530'000.00		657'849.03
47	Subventions à redistribuer		-		-		-
48	Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49	Imputations internes		-		-		-
	Total des charges et des revenus	631'728.57	653'343.42	899'450.00	900'700.00	903'909.75	928'148.75
	Excédent de charges		-		-		-
	Excédent de revenus		21'614.85		1'250.00		24'239.00

Compte des investissements

Compte des investissements selon les natures		Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Investissements propres	-		27'500.00		-	
52	Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56	Subventions accordées	-		-		-	
57	Subventions redistribuées	-		-		-	
58	Autres dépenses activables	-		-		-	
	Report de recettes au bilan	-		-		-	
60	Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61	Contributions de tiers		-		-		-
62	Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63	Facturation à des tiers		-		-		-
64	Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66	Subventions acquises		-		20'000.00		-
67	Subventions à redistribuer		-		-		-
	Report de dépenses au bilan		-		-		-
	Total des dépenses et des recettes	-	-	27'500.00	20'000.00	-	-
	Excédent de dépenses		-		7'500.00		-
	Excédent de recettes		-		-		-

Bilan comparé au 31 décembre 2020

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2019	Etat 31.12.2020
1	Actif	2'138'674.10	2'088'093.65
	Patrimoine financier	1'779'394.10	1'764'741.65
10	Disponibilités	490'984.10	477'331.65
11	Avoirs	275'070.00	274'070.00
12	Placements	1'000'000.00	1'000'000.00
13	Actifs transitoires	13'340.00	13'340.00
	Patrimoine administratif	359'280.00	323'352.00
14	Investissements propres	359'280.00	323'352.00
15	Prêts et participations permanentes	-	-
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	-	-
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	2'138'674.10	2'088'093.65
	Engagement	347'021.54	272'202.09
20	Engagements courants	240.00	-
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	341'353.34	260'974.34
23	Engagements envers des entités particulières	-	-
24	Provisions	-	-
25	Passifs transitoires	5'428.20	11'227.75
	Financements spéciaux	418'923.15	418'923.15
28	Engagements envers les financements spéciaux	418'923.15	418'923.15
	Fortune	1'372'729.41	1'396'968.41
29	Fortune nette	1'372'729.41	1'396'968.41

Indicateurs financiers

Les cinq mêmes indicateurs financiers sont pris en compte par l'ensemble des bourgeoisies valaisannes. Ces indicateurs sont évalués sur une échelle de notes allant de 1 à 5.

1. Degré d'autofinancement (I1)	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	invest. nég.	invest. nég.	invest. nég.

Valeurs indicatives	I1 ≥ 100%	5 - très bien
	80% ≤ I1 < 100%	4 - bien
	60% ≤ I1 < 80%	3 - satisfaisant (à court terme)
	0% ≤ I1 < 60%	2 - insuffisant
	I1 < 0%	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	9.4%	6.5%	7.7%

Valeurs indicatives	I2 ≥ 20%	5 - très bien
	15% ≤ I2 < 20%	4 - bien
	8% ≤ I2 < 15%	3 - satisfaisant
	0% ≤ I2 < 8%	2 - insuffisant
	I2 < 0%	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2019	2020	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.0%	10.0%	10.0%

Valeurs indicatives	I3 ≥ 10%	5 - amort. suffisants
	8% ≤ I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)
	5% ≤ I3 < 8%	3 - amort. faibles
	2% ≤ I3 < 5%	2 - amort. insuffisants
	I3 < 2%	1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements	2019	2020	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	15.4%	16.7%	16.0%

4. Endettement net par habitant (I4)	2019	2020	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	-216	-222	-219

Valeurs indicatives	I4 < 3'000	5 - endettement faible
	3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
	5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
	7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important
	I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2019	2020	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	53.1%	29.3%	39.2%

Valeurs indicatives	I5 < 150%	5 - très bien
	150% ≤ I5 < 200%	4 - bien
	200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant
	250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant
	I5 ≥ 300%	1 - mauvais

RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2020 A L'ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Nendaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes bourgeoisiaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul (fortune en votre faveur) et que par rapport à l'année précédente l'évolution est positive ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 24'239.00 et une fortune de CHF 1'396'968.41.

Vétroz, le 27 avril 2021 - SG/ta

Fiduciaire des Alpes SA

Stéphane Germanier
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marc Porcellana
Réviseur agréé

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

pv de l'Assemblée primaire du 25 février 2021

Il est 20 h lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance par les salutations et souhaits de bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Le Président rappelle une nouvelle fois les mesures mises en place afin de permettre la tenue de cette Assemblée en cette année marquée par la pandémie du Covid-19. Il mentionne que le traçage imposé par les autorités cantonales et fédérales a nécessité un contrôle des présences à l'entrée de la salle. Les données récoltées seront potentiellement transmises aux autorités supérieures. Elles seront conservées pendant 14 jours, puis détruites.

En préambule le Président renseigne sur le processus suivi pour l'élaboration du budget 2021 de la Municipalité. Il informe que, conformément à la loi sur les communes, lors du renouvellement du Conseil communal, l'approbation du budget normalement imposée avant le 20 décembre, peut être différée de 60 jours. Il remercie les élus de la législature 2017-2020 pour le travail de préparation effectué. Il relève que commencer un mandat politique par l'élaboration des budgets n'est pas chose aisée d'autant plus dans la situation actuelle, marquée par les incertitudes liées à la pandémie. Il salue le travail collaboratif qui a été effectué par les nouveaux membres et les remercie pour leur engagement dans l'élaboration du budget présenté.

L'Assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 24 septembre 2020
2. Nomination des réviseurs pour la législature 2021-2024
3. Approbation du budget 2021 de la Municipalité
4. Présentation du plan financier 2021-2024
5. Information sur la liaison câblée Conthey-Haute-Nendaz
6. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Point 1 : approbation du protocole de la séance du 24 septembre 2020

Le Président Frédéric Fragnière informe que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 a été distribué à tous les ménages de la commune avec le fascicule de présentation du budget 2021. Il a été soumis à la consultation des citoyens durant la période de convocation de la présente séance. La lecture n'est pas demandée. Le protocole est accepté à l'unanimité des citoyens présents.

Point 2 : nomination des réviseurs pour la législature 2021-2024

Le Président Frédéric Fragnière se réfère aux dispositions de l'article 83 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Ces dernières stipulent :

- ¹ Les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés
- ² Les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le conseil général pour quatre ans sur proposition du conseil municipal. Ils sont rééligibles.

Afin de répondre aux exigences de la législation, le Président Frédéric Fragnière informe l'Assemblée que le Conseil communal, réuni en séance du 28 janvier 2021, a proposé de confier le mandat, à la fiduciaire des Alpes SA, Route Cantonale 18 à 1963 Vétroz, pour la révision des comptes communaux durant la période législative 2021-2024.

Soumise au vote cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Point 3 : approbation du budget 2021 de la Municipalité

Le budget 2021 de la Municipalité a été imprimé et distribué à tous les ménages de la Commune dans sa version résumée. Durant la période de convocation de la présente séance il était consultable auprès du Secrétariat communal dans sa version détaillée. Il était également téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Le Président Frédéric Fragnière fait un commentaire d'ordre général sur les options prises par le Conseil communal afin d'établir un budget équilibré, établi avec prudence. Il est fier de présenter un budget satisfaisant qui garde une ligne et permet de poursuivre les objectifs d'amélioration de nos infrastructures et services. Ce budget équilibré offre au Conseil communal l'opportunité de fonctionner de manière anticyclique et ainsi d'accompagner l'économie locale en garantissant des investissements à moyen et long terme. Avec ce budget, le Conseil communal entend également poursuivre sa politique d'aide afin de favoriser la reprise de la vie sociale et associative.

Le Président procède à une lecture sommaire du budget 2021 de la Municipalité. Ce dernier se solde, après comptabilisation des amortissements ordinaires, par un excédent de revenus de 293'100 francs au compte de fonctionnement. Le compte d'investissement présente un investissement net de 7'997'700 francs. Avec une marge d'autofinancement identique de 7'997'700 francs le budget 2021 de la Commune clôture à l'équilibre.

Le Président Frédéric Fragnière répond largement aux questions d'un citoyen relatives à l'investissement prévu sur 2 ans pour l'achat du bâtiment « Raiffeisen » à Basse-Nendaz et parallèlement à l'affectation des nombreux bâtiments communaux qui pourraient être utilisés prioritairement à l'investissement proposé.

Il répond également à un deuxième citoyen qui s'interroge sur la planification des recettes.

La parole n'est plus demandée. Soumis au vote, le budget 2021 de la Municipalité ainsi que les décisions fiscales qui s'y rattachent sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents moins 2 abstentions. Le budget et les décisions fiscales présentés sont récapitulés ci-dessous.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	37'188'156.66	35'563'200.00	36'768'100.00
Revenus financiers	+ CHF	44'922'874.94	43'174'600.00	44'765'800.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	7'734'718.28	7'611'400.00	7'997'700.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7'734'718.28	7'611'400.00	7'997'700.00
Amortissements ordinaires	- CHF	7'619'420.72	7'611'400.00	7'704'600.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	115'297.56	-	293'100.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	8'134'011.50	9'210'700.00	9'729'700.00
Recettes	- CHF	2'176'840.78	2'046'300.00	1'732'000.00
Investissements nets	= CHF	5'957'170.72	7'164'400.00	7'997'700.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7'734'718.28	7'611'400.00	7'997'700.00
Investissements nets	- CHF	5'957'170.72	7'164'400.00	7'997'700.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	1'777'547.56	447'000.00	-

Décisions fiscales pour l'exercice 2021

1. Indexation des revenus imposables	150%
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art.. 178 et 179 LF	1.3
3. Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF	12.-
4. Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF	125.-

Point 4 : présentation du plan financier 2021-2024

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats prévus qui se récapitulent comme suit.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	37'188'157	35'563'200	36'768'100	36'788'000	36'852'000	36'882'000
Total des revenus financiers	44'922'875	43'174'600	44'765'800	44'802'000	44'885'000	44'930'000
Marge d'autofinancement	7'734'718	7'611'400	7'997'700	8'014'000	8'033'000	8'048'000
Amortissements ordinaires	7'619'421	7'611'400	7'704'600	9'010'000	10'058'000	10'967'000
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	115'298	0	293'100	-996'000	-2'025'000	-2'919'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	8'134'012	9'210'700	9'729'700	13'076'500	28'400'500	19'493'000
Total des recettes	2'176'841	2'046'300	1'732'000	1'929'000	4'223'000	3'053'000
Investissements nets	5'957'171	7'164'400	7'997'700	11'147'500	24'177'500	16'440'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	5'957'171	7'164'400	7'997'700	11'147'500	24'177'500	16'440'000
Marge d'autofinancement	7'734'718	7'611'400	7'997'700	8'014'000	8'033'000	8'048'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	1'777'548	447'000	0	-3'133'500	-16'144'500	-8'392'000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	115'298	0	293'100	-996'000	-2'025'000	-2'919'000
Fortune nette	36'031'134	36'031'134	36'324'234	35'328'234	33'303'234	30'384'234
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Modification des engagements						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	1'777'548	447'000	0	-3'133'500	-16'144'500	-8'392'000
Engagements	63'101'424	62'654'424	62'654'424	65'787'924	81'932'424	90'324'424

Le Président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif, il ne requiert ainsi pas l'approbation de l'Assemblée. Il informe que le Conseil communal est conscient que la planification établie doit être retravaillée et affinée en fonction de la vision politique du nouveau Conseil communal mais également en tenant compte des incertitudes qui ont été évoquées au chapitre du budget débattu précédemment.

Le Président répond à la question d'un citoyen qui s'interroge sur les possibilités offertes à chacun d'influer sur les choix effectués dans la priorisation des investissements portés au plan financier.

La parole n'est plus demandée, l'Assemblée prend acte des informations transmises.

Point 5 : information sur la liaison câblée Conthey-Haute-Nendaz

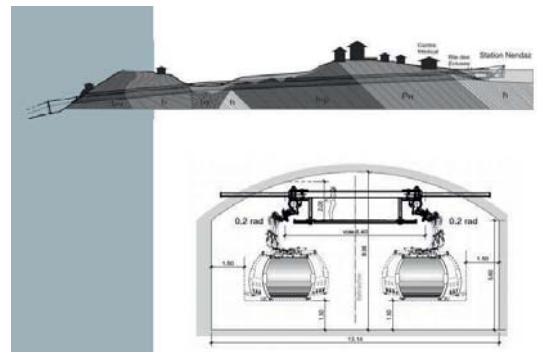
Le Président informe que ce projet, initié par des porteurs privés, a été discuté pour la 1^{re} fois à la table du Conseil communal il y a 3 ans. Aujourd'hui il est temps de réunir tous les partenaires concernés afin d'avancer et de nous démarquer face à la concurrence d'autres projets de liaison plaine – montagne.

Le plan directeur cantonal (PDC), adopté par le Grand Conseil le 8 mars 2018, a été approuvé par le Conseil fédéral lors de sa séance du 1^{er} mai 2019. De ce plan est né un concept cantonal de mobilité 2040 qui englobe les liaisons câblées. Le 1^{er} rapport cantonal faisant mention de ces liaisons a été établi en 2011, il évaluait les projets à l'étude, celui de Nendaz se situait à cette époque en avant-dernière position. Aujourd'hui, le projet en question ne pourra évoluer qu'en intégrant tous les partenaires que sont les communes concernées, Conthey, Vétroz, Nendaz, la Bourgeoisie de Nendaz, l'Etat du Valais par ses services de la mobilité, du développement territorial, des forêts... la population, les propriétaires de résidences secondaires et les porteurs privés en l'occurrence MJD architecture et les professionnels de la mobilité soit le bureau Citec.

Le Président informe que les démarches réalisées à ce jour ont permis d'identifier et de formaliser les caractéristiques de notre projet en regard notamment aux fiches de coordination du plan directeur cantonal. Les soutiens formalisés du Canton et des Présidents des communes de Conthey et Vétroz ont été obtenus. Il convient maintenant de travailler sur le financement du trafic régional de voyageurs (TRV) et de s'atteler à la question de la double desserte (câble / ligne postale). En cas de reconnaissance, le projet pourrait bénéficier de l'aide financière de la Confédération et du Canton, soit un subventionnement à la construction dont l'aide cumulée peut atteindre 85% et surtout une prise en charge totale du déficit d'exploitation annuel.

Le Président présente et commente le projet sous les angles financier et technique.

- Investissements ~40 millions
 - 50% Confédération = 20 millions
 - 35% Canton = 14 millions
 - 15% Commune et partenaires privés = 6 millions
- Prise en charge des déficits annuels d'exploitation
 - Frais d'études à ce jour pris en charge par la Commune de Nendaz ~ 70'000 francs



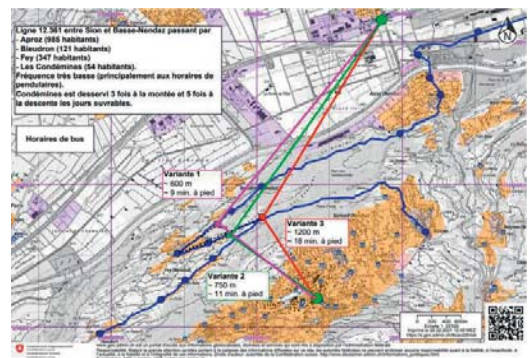
Il renseigne sur la suite de la procédure qu'il résume comme suit :

Étape I

- Juin 2021 « coordination réglée »
- Justification du besoin
- Étude faisabilité technique (tracé, connectivité intermodale, mobilité...)
- Coordination intercommunale
- Compétitivité face aux transports en commun
- Intégration planification directrice cantonale
- Identification des conflits potentiels (aménagement du territoire, agriculture, forêt, environnement, nature, paysage, dangers naturels, espace aérien, lignes électriques...)
- Information population Nendaz, Conthey, Vétroz (anticipée pour Nendaz puisque la présentation a eu lieu lors de la présente séance)

Étape II

- Plan d'affectation de zones et plan d'alignement
- Règlement communal des constructions et de zones (RCCZ)
- Mise à l'enquête publique
- Autorisation de construire



Au terme de la présentation les personnes présentes prennent acte avec enthousiasme des informations transmises relatives à ce projet ambitieux. Le Président renseigne un citoyen qui fait le lien entre ce dossier et l'homologation attendue du PAZ. Sur ce point il informe que ce sujet est une priorité absolue du Conseil communal, seulement aujourd'hui la balle est dans le camp du Canton. En primeur il informe l'Assemblée primaire que, selon les informations en sa possession, la publication au bulletin officiel de l'avis informatif tant attendu aura lieu le vendredi 5 mars prochain.

Avant de clore la séance le Président apporte sa réponse à un citoyen qui souhaite savoir quel montant a été investi dans le financement du plan de zones depuis 1981. Le chiffre en question sera communiqué par le responsable des finances communales après investigations.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation nombreuse, preuve du soutien aux autorités en place. Il lève la séance il est 21 h 21.

Le Président
F. Fragnière

Le Secrétaire
Ph. Charbonnet

comptes 2020 de la Municipalité de Nendaz

Message introductif

Conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil communal de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée primaire, le 17 juin 2021, les comptes de l'Administration communale pour l'exercice 2020 tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes SA et entérinés par l'Exécutif communal en séance ordinaire du 27 mai 2021.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2020. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la commune de Nendaz à l'adresse suivante: www.nendaz.org/comptes.

Aperçu du compte administratif

Aperçu du compte administratif			Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Compte de fonctionnement					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	CHF	37'188'156.66	35'563'200.00	37'070'713.15
Revenus financiers	+	CHF	44'922'874.94	43'174'600.00	45'919'620.47
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	=	CHF	7'734'718.28	7'611'400.00	8'848'907.32
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	7'734'718.28	7'611'400.00	8'848'907.32
Amortissements ordinaires	-	CHF	7'619'420.72	7'611'400.00	7'508'576.19
Amortissements complémentaires	-	CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	CHF	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	-	-	-
Excédent de revenus	=	CHF	115'297.56	-	1'340'331.13
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	8'134'011.50	9'210'700.00	8'265'749.34
Recettes	-	CHF	2'176'840.78	2'046'300.00	2'093'284.10
Investissements nets	=	CHF	5'957'170.72	7'164'400.00	6'172'465.24
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	-	-	-
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	7'734'718.28	7'611'400.00	8'848'907.32
Investissements nets	-	CHF	5'957'170.72	7'164'400.00	6'172'465.24
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	=	CHF	-	-	-
Excédent de financement	=	CHF	1'777'547.56	447'000.00	2'676'442.08

Résumé

1. Environnement économique

Économie suisse – Selon les estimations trimestrielles du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du 11 mars 2021, la croissance du PIB réel de la Suisse a ralenti, passant de 7.6% au 3^e trimestre à 0.3%. Malgré la deuxième vague de la crise du Covid-19, l'impact sur le 4^e trimestre aura été moins fort que lors de la première vague. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) indique que « par rapport aux résultats annuels pour 2020, l'économie suisse a jusqu'à présent traversé la crise du Covid-19 en restant relativement « indemne ». L'industrie axée sur l'exportation a aussi été épargnée par la seconde vague et poursuit sa relance, tout comme l'économie intérieure qui est restée stable sur le 4^e trimestre. L'hôtellerie, la restauration et les secteurs de l'événementiel, de la culture et du sport ont été fortement impactés par les restrictions et les fermetures, contrairement aux magasins et commerces qui ont pu rester ouverts.

La première estimation du PIB réel pour 2020 fait état de la plus grosse récession depuis des décennies. Le PIB a diminué de 2.6%, une contraction jamais atteinte depuis 1975, lors de la crise pétrolière. Même lors de la crise financière de 2009, un tel chiffre n'avait pas été atteint.

L'industrie manufacturière et l'exportation de marchandises ont subi une baisse limitée comparée aux autres secteurs. Les produits chimiques et pharmaceutiques y ont contribué. La baisse de l'investissement a été moindre grâce notamment aux entreprises pharmaceutiques qui ont été peu impactées par la crise. En revanche, le commerce extérieur des services et les dépenses de consommation de la population nationale ont fortement été touchés par les changements d'habitudes de consommation en pleine crise du Covid-19.

En 2020, selon le SECO, le chômage a nettement augmenté en Suisse par rapport à l'année précédente avec un taux annuel moyen de 3.1% contre 2.3% en 2019. Cette augmentation est due à la crise sanitaire, mais a pu être atténuée grâce « au recours massif à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail » expliquent les experts fédéraux.

Pour 2021, l'évolution de l'activité économique mondiale reste toutefois dépendante des incertitudes liées à la pandémie de Covid-19.

Économie valaisanne – Selon l'indicateur économique publié le 5 février 2021 par la BCVs, l'économie valaisanne a reculé de 3.5% en 2020, soit une performance moins bonne que la moyenne nationale. La grande partie des branches ont été impactées par les mesures sanitaires, plus particulièrement l'hôtellerie et la restauration. Tout comme au niveau national, l'industrie chimico-pharmaceutique a été la moins durement touchée et a donc pu contribuer à limiter la baisse du PIB.

Enfin le taux de chômage valaisan s'est établi en moyenne à 3.7% en 2020, en hausse par rapport aux valeurs de 2019 (2.7%).

Qu'en est-il sur Nendaz? - Dans son dernier rapport de gestion, la Société de développement de Nendaz indique que l'année 2020 a connu une nouvelle augmentation des nuitées commerciales (+9.5%) malgré la pandémie. Ce résultat confirme la tendance de ces 4 dernières années.

288'484 nuitées commerciales a été enregistrées en 2020. Le ratio relatif à la saisonnalité des nuitées fait apparaître une répartition de 55/45 entre les saisons d'hiver et d'été/automne. La baisse des nuitées commerciales de mars et avril a été compensée par une forte fréquentation de la clientèle helvétique durant l'été.

L'attachement et la fidélité des Suisses pour Nendaz se confirment année après année et encore plus en cette période de pandémie.

Le taux de chômage qui suit la tendance valaisanne, la population en constante augmentation (+ 57 habitants en 2020), les nombreux projets en cours ou à l'étude sont les marqueurs de notre développement. Toutefois pour 2021, l'évolution économique est incertaine en raison des conséquences de la pandémie du coronavirus COVID-19.

2. Les comptes 2020 de la Municipalité

Les comptes 2020 de la Municipalité bouclent sur une situation positive du compte de fonctionnement avec une marge d'autofinancement de Fr. 8'848'907.32 qui est supérieure au budget qui la chiffrerait à Fr. 7'611'400.–. La marge d'autofinancement 2020 a permis de couvrir l'entier des investissements nets de Fr. 6'172'465.24.

À la suite de la comptabilisation des amortissements, l'exercice 2020 se conclut sur un excédent de revenus de Fr. 1'340'331.13 qui fait passer la fortune nette de Fr. 36'031'133.67 à Fr. 37'371'464.80 à fin 2020.

Compte de fonctionnement

Les charges globales hors amortissement qui se montent à 37 millions, inférieures de 0.1 million aux comptes 2019, sont globalement bien maîtrisées.

Quant aux revenus totaux de Fr. 45'919'620.47, supérieurs de Fr. 2'745'020.47 (+6.35%) aux prévisions budgétaires, ils s'inscrivent en hausse de Fr.996'745.53.– par rapport aux comptes 2019. Cette augmentation est principalement due à des rentrées d'impôts partiellement provisionnées.

Dans le détail, en comparaison avec les comptes 2019, on peut observer ce qui suit:

- La diminution des charges (-2.3%) et des revenus (-12.1%) de sécurité publique découle de la baisse de l'activité de la population et de l'annulation de la plupart des manifestations.
- La fermeture des écoles a eu un impact direct sur les charges d'enseignement et de formation, qui ont diminués de Fr. 219'960.38 en 2020. La baisse des frais d'activités sportives scolaires et culturelles ainsi que ceux découlant des transports des élèves en sont les principales causes.
- L'augmentation des rentrées fiscales de 4.2% est principalement due à la réévaluation des provisions suite à l'évolution des taxations des personnes physiques 2018 et 2019, ainsi qu'à des décisions de taxations définitives partiellement provisionnées. L'impact de la réforme fiscale valaisanne a été pris en compte.

Dans le détail, en comparaison avec le budget 2020, on peut observer ce qui suit:

- Sur le plan global, la variation des charges entre le budget 2020 et les comptes 2020 est de +3.25 % alors que pour les revenus elle est de +6.3 %. Ce comparatif fait donc ressortir l'impact de la crise du Covid-19 ainsi que l'ajustement des éléments fiscaux sur le compte de fonctionnement 2020.
- L'augmentation des charges de santé entre le budget 2020 et les comptes 2020 est principalement due aux frais de santé et sécurité au travail (MMST) qui sont passés de 2'500 francs à près de 40'000 francs. Ce montant concerne les coûts des mesures d'infrastructures et de matériel (plexiglas, masques, gel hydroalcoolique, etc.) assumés par la Commune en raison du Covid-19.
- La prudence lors de l'établissement du budget 2020 explique la différence de +6% des rentrées fiscales.

Compte d'investissement

Les investissements nets atteignent Fr. 6'172'465.24, soit environ 1 million de moins que ceux portés au budget et sont largement autofinancés à hauteur de 136.7%. Cette situation découle du ralentissement de l'activité due à la crise du Covid-19 qui a entraîné des retards dans les investissements prévus.

L'année 2020 a été marquée par des investissements nets importants dans les rubriques:

de l'enseignement et de la formation	Fr.	536'178.61
de la culture, des loisirs et du culte (patinoire)	Fr.	925'514.30
des routes	Fr.	1'210'558.41
de l'eau potable	Fr.	1'058'252.53
des égouts	Fr.	253'973.86
du tourisme	Fr.	263'152.55

(voir liste des investissements pages 22-23)

Conclusion

La loi sur les communes (art. 30 Ofinco) du 5 février 2004 prévoit 5 indicateurs financiers partagés par toutes les communes valaisannes. Sur 25 points, la Commune de Nendaz en obtient 23. La note de l'endettement net par habitant, considéré comme mesuré, n'est pas maximale. L'endettement net s'inscrit à 2'862 francs par habitant en diminution de 615 francs.

La planification financière 2021-2024 prévoit encore la réalisation d'importants investissements qui nécessiteront un suivi très strict des dépenses de fonctionnement afin de dégager les marges d'autofinancement nécessaires.

En nous fondant sur les explications du présent fascicule et du dossier complet à consulter sur notre site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal remercie l'ensemble des services communaux, les commissions exécutives, leurs présidentes et présidents pour la rigueur apportée dans la gestion financière de la Commune et vous propose d'approuver les comptes 2020 de la Municipalité.

Administration communale

Le Président, Frédéric Fragnière

Le Secrétaire, Philippe Charbonnet

Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement selon les tâches		Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	5'230'846.73	814'349.65	5'163'400.00	807'700.00	5'110'107.31	811'112.52
1	Sécurité publique	3'166'254.77	764'308.21	3'267'300.00	712'200.00	3'091'423.33	671'085.53
2	Enseignement et formation	6'216'711.19	332'018.63	6'254'400.00	337'000.00	5'996'750.81	351'316.73
3	Culture, loisirs et culte	2'203'909.87	344'305.98	2'201'000.00	336'500.00	2'297'484.81	287'575.18
4	Santé	796'721.60	112'704.30	843'600.00	145'900.00	891'322.32	160'348.10
5	Prévoyance sociale	4'439'271.87	1'204'570.31	4'186'100.00	794'800.00	4'095'494.84	755'113.32
6	Trafic	7'483'759.45	119'113.90	7'272'450.00	99'000.00	7'521'542.89	219'439.21
7	Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	7'359'849.28	6'628'915.80	7'680'000.00	6'839'000.00	8'060'264.04	7'431'553.47
8	Economie publique, yc services industriels	5'764'309.25	4'384'304.60	4'637'850.00	3'190'000.00	5'584'926.89	3'514'379.60
9	Finances et impôts	2'145'943.37	30'218'283.56	1'668'500.00	29'912'500.00	1'929'972.10	31'717'696.81
	Total des charges et des revenus	44'807'577.38	44'922'874.94	43'174'600.00	43'174'600.00	44'579'289.34	45'919'620.47
	Excédent de charges		-		-		-
	Excédent de revenus	115'297.56		-		1'340'331.13	

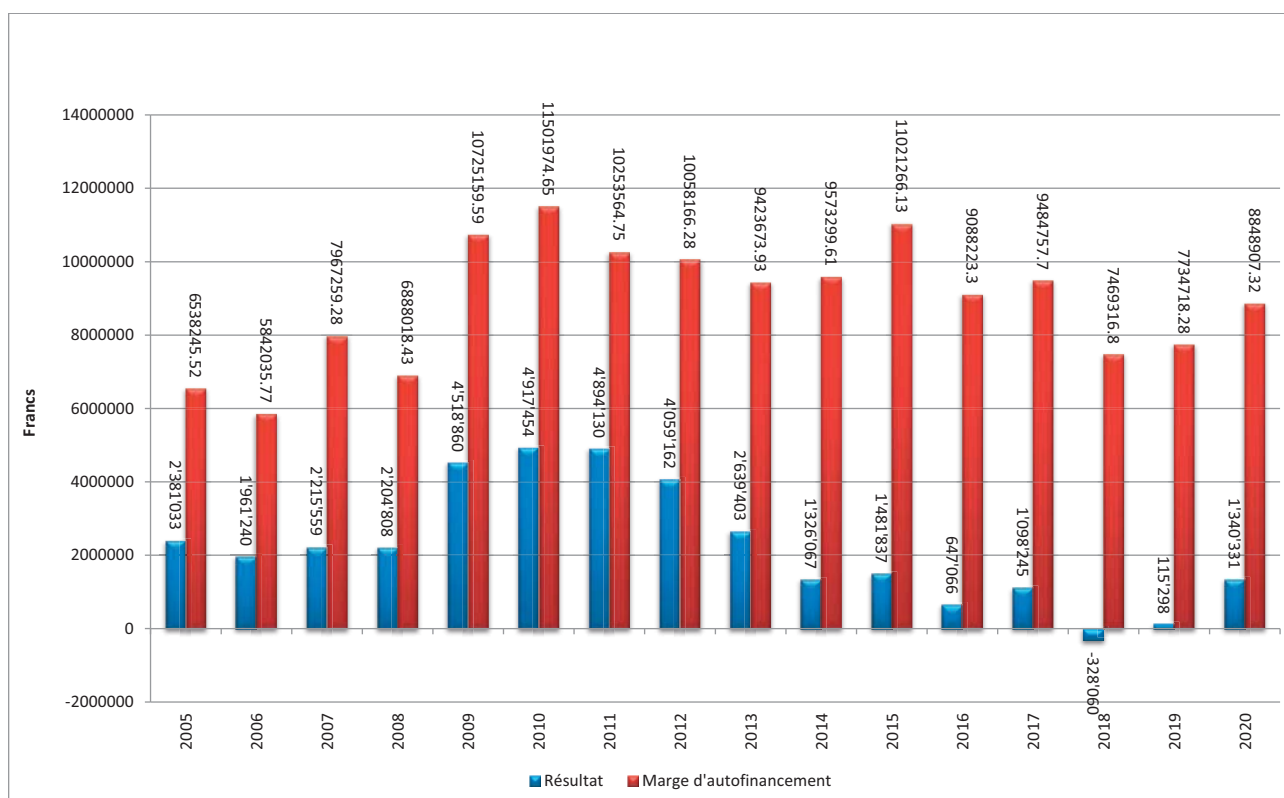
Compte de fonctionnement selon les natures		Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	10'262'857.84		10'500'850.00		10'343'519.80	
31	Biens, services et marchandises	10'303'400.43		10'585'050.00		10'515'957.23	
32	Intérêts passifs	921'002.45		906'600.00		762'575.97	
33	Amortissements	8'077'886.82		7'823'900.00		8'104'970.58	
34	Parts à des contributions sans affectation	681'792.05		481'300.00		475'104.10	
35	Dédommagements versés à des collectivités publiques	3'626'690.04		3'495'100.00		3'511'920.93	
36	Subventions accordées	8'265'198.03		8'216'400.00		8'450'263.71	
37	Subventions redistribuées	-		-		-	
38	Attributions aux financements spéciaux	1'870'902.62		391'700.00		1'584'975.72	
39	Imputations internes	797'847.10		773'700.00		830'001.30	
40	Impôts		27'613'030.60		27'070'800.00		28'776'965.93
41	Patentes et concessions		1'208'075.00		1'284'000.00		1'285'645.15
42	Revenus des biens		1'081'958.35		1'192'700.00		1'289'093.36
43	Contributions		12'322'336.68		11'136'100.00		11'717'689.99
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation		663'177.00		691'000.00		694'443.00
45	Restitutions de collectivités publiques		83'754.05		89'900.00		78'133.10
46	Subventions		813'447.16		774'400.00		732'656.82
47	Subventions à redistribuer		-		-		-
48	Prélèvements sur les financements spéciaux		339'249.00		162'000.00		514'991.82
49	Imputations internes		797'847.10		773'700.00		830'001.30
	Total des charges et des revenus	44'807'577.38	44'922'874.94	43'174'600.00	43'174'600.00	44'579'289.34	45'919'620.47
	Excédent de charges		-		-		-
	Excédent de revenus	115'297.56		-		1'340'331.13	

Variations des charges et des revenus de fonctionnement durant l'exercice 2020 en comparaison avec le budget 2020

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart
0 Administration générale	5'230'846.73	5'163'400.00	5'110'107.31	(53'292.69)
1 Sécurité publique	3'166'254.77	3'267'300.00	3'091'423.33	(175'876.67)
2 Enseignement et formation	6'216'711.19	6'254'400.00	5'996'750.81	(257'649.19)
3 Culture, loisirs et culte	2'203'909.87	2'201'000.00	2'297'484.81	96'484.81
4 Santé	796'721.60	843'600.00	891'322.32	47'722.32
5 Prévoyance sociale	4'439'271.87	4'186'100.00	4'095'494.84	(90'605.16)
6 Trafic	7'483'759.45	7'272'450.00	7'521'542.89	249'092.89
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	7'359'849.28	7'680'000.00	8'060'264.04	380'264.04
8 Economie publique, yc services industriels	5'764'309.25	4'637'850.00	5'584'926.89	947'076.89
9 Finances et impôts	2'145'943.37	1'668'500.00	1'929'972.10	261'472.10
Total des charges de fonctionnement	44'807'577.38	43'174'600.00	44'579'289.34	1'404'689.34

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart
0 Administration générale	814'349.65	807'700.00	811'112.52	3'412.52
1 Sécurité publique	764'308.21	712'200.00	671'085.53	(41'114.47)
2 Enseignement et formation	332'018.63	337'000.00	351'316.73	14'316.73
3 Culture, loisirs et culte	344'305.98	336'500.00	287'575.18	(48'924.82)
4 Santé	112'704.30	145'900.00	160'348.10	14'448.10
5 Prévoyance sociale	1'204'570.31	794'800.00	755'113.32	(39'686.68)
6 Trafic	119'113.90	99'000.00	219'439.21	120'439.21
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	6'628'915.80	6'839'000.00	7'431'553.47	592'553.47
8 Economie publique, yc services industriels	4'384'304.60	3'190'000.00	3'514'379.60	324'379.60
9 Finances et impôts	30'218'283.56	29'912'500.00	31'717'696.81	1'805'196.81
Total des revenus de fonctionnement	44'922'874.94	43'174'600.00	45'919'620.47	2'745'020.47

Évolution du résultat du compte de fonctionnement après amortissements et de la marge d'autofinancement (en francs)



Compte des investissements

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	236'672.05	2'000.00	329'000.00	-	415'578.72	36'000.00
1	Sécurité publique	102'600.80	-1'925.70	95'000.00	70'000.00	48'996.95	-2'260.00
2	Enseignement et formation	545'544.87	219'784.00	485'000.00	20'000.00	536'178.61	-
3	Culture, loisirs et culte	248'511.90	25'000.00	609'000.00	70'000.00	1'236'514.30	311'000.00
4	Santé	7'658.20	-	13'000.00	-	7'345.95	-
5	Prévoyance sociale	31'294.98	-	17'000.00	-	27'978.44	-
6	Trafic	2'107'537.10	1'137.40	2'446'000.00	-	1'969'569.63	18'700.00
7	Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'976'841.90	1'516'725.08	3'816'700.00	1'526'300.00	3'562'789.19	1'562'844.10
8	Economie publique, yc services industriels	1'877'349.70	414'120.00	1'400'000.00	360'000.00	460'797.55	167'000.00
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		8'134'011.50	2'176'840.78	9'210'700.00	2'046'300.00	8'265'749.34	2'093'284.10
Excédent de dépenses			5'957'170.72		7'164'400.00		6'172'465.24
Excédent de recettes							

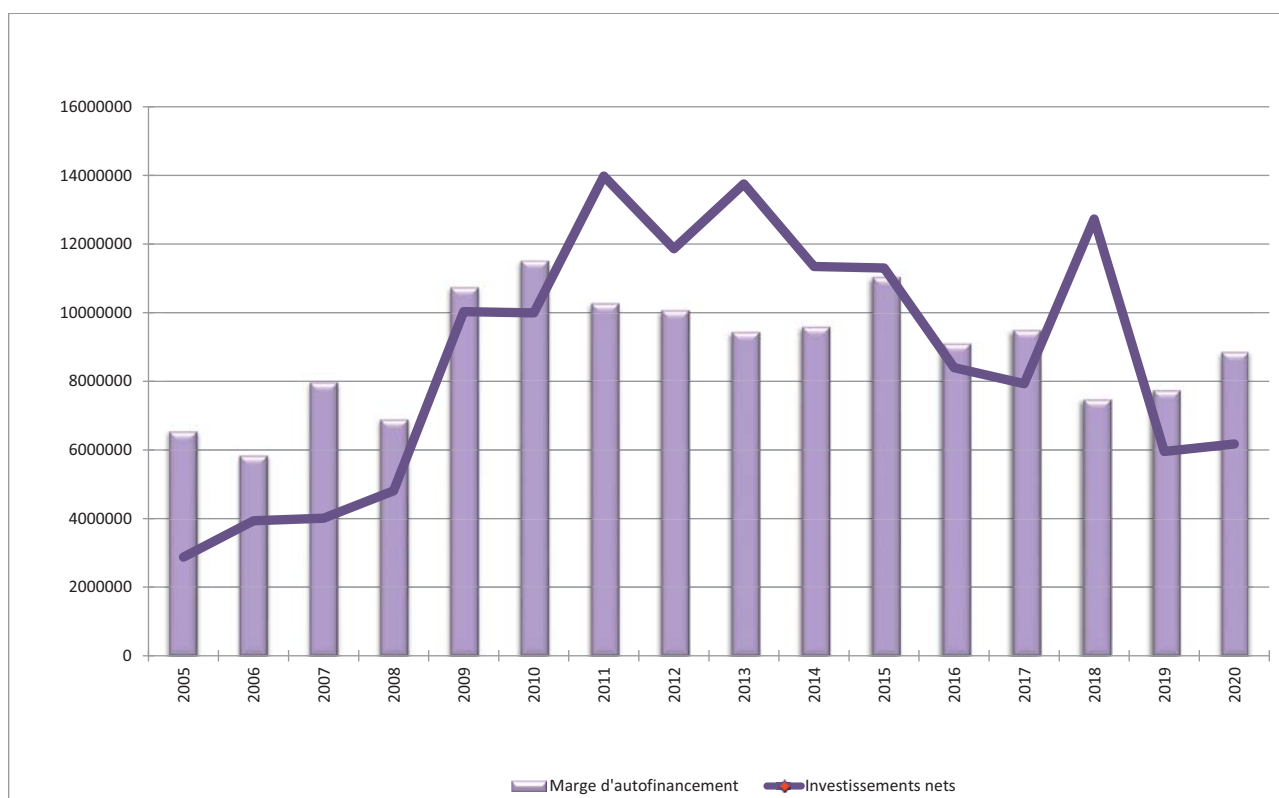
Compte des investissements selon les natures		Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Investissements propres	7'790'773.22		8'649'000.00		8'230'424.95	
52	Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56	Subventions accordées	343'238.28		541'700.00		35'324.39	
57	Subventions redistribuées	-		-		-	
58	Autres dépenses activables	-		20'000.00		-	
	Report de recettes au bilan	-		-		-	
60	Transferts au patrimoine financier		2'000.00		-		36'000.00
61	Contributions de tiers		1'636'482.98		1'240'000.00		949'545.00
62	Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63	Facturation à des tiers		-		-		-
64	Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66	Subventions acquises		538'357.80		806'300.00		1'107'739.10
67	Subventions à redistribuer		-		-		-
	Report de dépenses au bilan		-		-		-
Total des dépenses et des recettes		8'134'011.50	2'176'840.78	9'210'700.00	2'046'300.00	8'265'749.34	2'093'284.10
Excédent de dépenses			5'957'170.72		7'164'400.00		6'172'465.24
Excédent de recettes							

Variations des dépenses et des recettes d'investissement durant l'exercice 2020 en comparaison avec le budget 2020

	Comptes 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart
0 Administration générale	236'672.05	329'000.00	415'578.72	86'578.72
1 Sécurité publique	102'600.80	95'000.00	48'996.95	(46'003.05)
2 Enseignement et formation	545'544.87	485'000.00	536'178.61	51'178.61
3 Culture, loisirs et culte	248'511.90	609'000.00	1'236'514.30	627'514.30
4 Santé	7'658.20	13'000.00	7'345.95	(5'654.05)
5 Prévoyance sociale	31'294.98	17'000.00	27'978.44	10'978.44
6 Trafic	2'107'537.10	2'446'000.00	1'969'569.63	(476'430.37)
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'976'841.90	3'816'700.00	3'562'789.19	(253'910.81)
8 Economie publique, yc services industriels	1'877'349.70	1'400'000.00	460'797.55	(939'202.45)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	8'134'011.50	9'210'700.00	8'265'749.34	-944'950.66

	Comptes 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart
0 Administration générale	2'000.00	-	36'000.00	36'000.00
1 Sécurité publique	(1'925.70)	70'000.00	(2'260.00)	(72'260.00)
2 Enseignement et formation	219'784.00	20'000.00	-	(20'000.00)
3 Culture, loisirs et culte	25'000.00	70'000.00	311'000.00	241'000.00
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-
6 Trafic	1'137.40	-	18'700.00	18'700.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'516'725.08	1'526'300.00	1'562'844.10	36'544.10
8 Economie publique, yc services industriels	414'120.00	360'000.00	167'000.00	(193'000.00)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
Total des recettes d'investissements	2'176'840.78	2'046'300.00	2'093'284.10	46'984.10

Évolution de la marge d'autofinancement et des investissements nets



Investissements 2020

0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	DÉPENSES	RECETTES
029.500.01	Achats de terrains	43'200.00	
029.500.02	Achats/ventes de terrains des Ecluses	181'580.00	
029.505.00	Développement durable	14'950.00	
029.506.00	Développement informatique	175'848.72	
029.600.00	Vente de terrains		36'000.00
0	Total administration générale	415'578.72	36'000.00
1	SÉCURITÉ PUBLIQUE		
100.509.00	Lot 4 Beuson-Brignon introduction au RF	14'030.95	
100.509.01	Mensurations cadastrales mises à jour diverses	15'526.15	
100.509.10	Adressage des bâtiments lot 10	19'439.85	
100.611.06	Participations des privés aux mensurations lot 9		-2'260.00
1	Total sécurité publique	48'996.95	-2'260.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
210.503.01	Centre scolaire d'Aproz pavillon	20'705.70	
210.503.03	Centre scolaire Biolette	90'446.35	
210.503.04	Centre scolaire HN salle de gym. polyvalente	927.90	
210.503.05	Centre scolaire HN	70'331.51	
210.503.20	Équipement informatique écoles primaires	173'138.70	
211.503.01	Centre scolaire CO	113'306.80	
211.503.02	Équipement informatique CO	67'321.65	
2	Total enseignement et formation	536'178.61	
3	CULTURE, LOISIRS ET CULTÉ		
330.500.01	Réseau pédestre	219'016.50	
330.500.06	Décoration de Noël	8'200.40	
330.661.01	Subventions réseau pédestre		118'000.00
340.501.00.001	Patinoire du centre sportif	1'005'307.40	
340.661.10	Part. taxe de séjour à la patinoire		193'000.00
350.500.00	Aménagement places de jeux	3'990.00	
3	Total culture, loisirs et culte	1'236'514.30	311'000.00
4	SANTÉ		
490.564.00	Investissement dispositif pré-hospitalier	7'345.95	
4	Total santé	7'345.95	
5	PRÉVOYANCE SOCIALE		
550.561.00	Institutions handicapés/ sociales investissements	27'978.44	
5	Total prévoyance sociale	27'978.44	
6	TRAFIC		
620.501.00	Routes	1'210'558.41	
620.501.05	Routes agricoles + remise en état périodique (REP)	121'942.40	
620.501.20	Éclairage public	271'711.47	
620.501.30	Véhicules et matériel équipe d'entretien	309'694.30	
620.501.40	Dépôt travaux publics et service des eaux	55'663.05	
620.661.00	Subvention cantonale routes agricoles (REP)		18'700.00
6	Total trafic	1'969'569.63	18'700.00

7	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
700.501.02	Réseaux divers et rénovations de conduites	10'680.01	
700.501.05	Zones de protection	23'117.71	
700.501.20	Eau potable	1'058'252.53	
700.501.45	Mise en conformité du réseau	380'437.45	
700.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau		364'832.70
700.661.02	Subventions cantonales eau		80'730.00
701.501.00	Station de pompage de Pramounet	15'742.95	
701.501.05	Station de traitement de Tortin-Pramounet	138'939.25	
710.501.02	Réseaux divers et rénovations de conduites	86'520.80	
710.501.30	Egouts	253'973.86	
710.509.01	Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	106'775.50	
710.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'égouts		388'119.35
711.501.01	Step de Bieudron	111'667.51	
711.610.01	Contributions de tiers		31'852.95
720.501.00	Installations de voirie	83'487.85	
720.501.01	Décharge des Eterpas	111'383.35	
720.501.05	Etudes des décharges	5'000.00	
750.501.30.002	Torrents divers	6'499.75	
750.501.50	Cartes des dangers et espaces cours d'eau	383.00	
750.661.05	Subventions cantonales dangers des crues		66'080.15
760.501.08	Travaux de défense forêt des Eaux	7'037.70	
760.501.12	Travaux de défense Siviez-Novelly	546'780.97	
760.501.20	Travaux de défense divers	11'469.45	
760.661.09	Subventions cantonales défense falaise Brignon		-140.00
760.661.11	Subventions cantonales défense Fey-Condémines		-1.00
760.661.12	Subventions cantonales défense Siviez-Novelly		507'369.95
789.501.00	Assainissement du stand de tir	415'571.60	
789.661.00	Subvention assainissement stand de tir		124'000.00
790.509.02	Révision du plan d'aménagement	67'310.40	
790.509.03	Divers PAD		
790.509.20	Cadastre souterrain	121'757.55	
7	Total protection et aménagement de l'environnement	3'562'789.19	1'562'844.10
8	Économie publique		
830.501.00	Aménagement du centre de la station	82'423.80	
830.501.05	Aménagement des Ecluses	234'579.45	
830.501.20	Pistes VTT	269.25	
830.501.30	Espaces Tennis	8'724.65	
830.501.40	Sentiers à thèmes	104'155.40	
830.610.10	Part. taxe de séjour aménagement centre de la station		24'000.00
830.610.20	Part. taxe de séjour aménagement des Ecluses		93'000.00
830.610.30	Part. taxe de séjour aux sentiers à thèmes		50'000.00
869.501.00	Turbinage eau potable projet SEIC	12'415.00	
869.501.05	Turbinage des eaux usées	18'230.00	
8	Total économie publique	460'797.55	167'000.00
Total compte d'investissement		8'265'749.34	2'093'284.10
Investissements nets			6'172'465.24

Bilan comparé au 31 décembre 2020

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2019	Etat 31.12.2020
1	Actif	109'591'326.04	110'964'930.46
	Patrimoine financier	40'070'811.04	42'780'526.41
10	Disponibilités	10'521'408.30	13'827'264.90
11	Avoirs	20'694'484.37	21'057'014.80
12	Placements	3'296'100.00	3'296'100.00
13	Actifs transitoires	5'558'818.37	4'600'146.71
	Patrimoine administratif	69'520'515.00	68'184'404.05
14	Investissements propres	65'685'715.00	64'548'104.05
15	Prêts et participations permanentes	1'850'000.00	1'850'000.00
16	Subventions d'investissement	1'984'800.00	1'786'300.00
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	-	-
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	109'591'326.04	110'964'930.46
	Engagement	63'101'423.88	62'064'713.27
20	Engagements courants	5'086'261.52	5'523'430.22
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	50'844'490.20	49'750'480.40
23	Engagements envers des entités particulières	-131'790.01	-152'706.31
24	Provisions	1'706'064.91	1'976'064.91
25	Passifs transitoires	5'596'397.26	4'967'444.05
	Financements spéciaux	10'458'768.49	11'528'752.39
28	Engagements envers les financements spéciaux	10'458'768.49	11'528'752.39
	Fortune	36'031'133.67	37'371'464.80
29	Fortune nette	36'031'133.67	37'371'464.80

Indicateurs financiers

Les cinq mêmes indicateurs financiers sont pris en compte par l'ensemble des communes valaisannes. Ces indicateurs sont évalués sur une échelle de notes allant de 1 à 5.

1. Degré d'autofinancement (I1)	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	129.8%	143.4%	136.7%

Valeurs indicatives

$I1 \geq 80\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 60\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 0\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 0\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	17.7%	19.9%	18.8%

Valeurs indicatives

$I2 \geq 15\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 8\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 0\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 0\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2019	2020	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.1%	10.2%	10.1%

Valeurs indicatives

$I3 \geq 8\%$	5 - amort. suffisants
$8\% \leq I3 < 5\%$	4 - amort. moyens (à court terme)
$5\% \leq I3 < 2\%$	3 - amort. faibles
$2\% \leq I3 < 0\%$	2 - amort. insuffisants
$I3 < 0\%$	1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements	2019	2020	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découv)	10.3%	12.0%	11.1%

4. Endettement net par habitant (I4)	2019	2020	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	3477	2862	3167

Valeurs indicatives

$I4 < 3'000$	5 - endettement faible
$3'000 \leq I4 < 5'000$	4 - endettement mesuré
$5'000 \leq I4 < 7'000$	3 - endettement important
$7'000 \leq I4 < 10'000$	2 - endettement très important
$I4 \geq 10'000$	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2019	2020	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	144.1%	139.2%	141.7%

Valeurs indicatives

$I5 < 150\%$	5 - très bien
$150\% \leq I5 < 200\%$	4 - bien
$200\% \leq I5 < 250\%$	3 - satisfaisant
$250\% \leq I5 < 300\%$	2 - insuffisant
$I5 \geq 300\%$	1 - mauvais

RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2020 A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Commune de Nendaz, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme mesuré et que durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 1'340'331.13 et une fortune de CHF 37'371'464.80.

Vétroz, le 27 avril 2021 – SG/ta

Fiduciaire des Alpes SA

Stéphane Germanier
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marc Porcellana
Réviseur agréé

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

avenant la convention du 14 mai 1987 entre la Commune de Nendaz et la SA L'Energie de l'Ouest-Suisse (ALPIQ SA)

L'adoption d'un avenant à la Convention 1987 est rendue nécessaire pour éviter un désaccord majeur sur la valeur du complexe de la Grande Dixence lors du retour des concessions à fin 2044.

Message du Conseil communal

Le désaccord potentiel concerne essentiellement la valeur des installations non amorties. Il s'agit uniquement de s'entendre sur des principes et une méthode de calcul. Pour des raisons de sécurité juridique, cette actualisation passe par les législatifs communaux. Un inventaire des installations, ainsi qu'un principe de règlement des divergences de cet inventaire, ont été établis. Le coût des investissements non amortis, tel que projeté aujourd'hui, s'élèverait en 2044 à 582 MCHF. Au final, les calculs ont produit un résultat à peu près à mi-distance entre les positions initiales. La valeur projetée de la partie sèche étant de 46 MCHF, le montant que devraient payer les concédants uniquement en cas d'exercice du droit de retour pour reprendre la totalité de l'aménagement s'élèverait à 628 MCHF. La part projetée de Nendaz est de 4,3%; ceci équivaldrait à environ 27 MCHF.

II. Développement

Dans les années 80, Grande Dixence SA (ci-après GD) et EOS (aujourd'hui Alpiq Suisse SA, ci-après ALPIQ) ont développé l'aménagement de Cleuson-Dixence afin d'améliorer la valorisation des eaux captées dans le complexe de Grande Dixence et ce en augmentant la puissance de turbinage, de façon à permettre une production accrue d'énergie de pointe. Techniquement, cela consistait à raccorder le lac des Dix et le lac de Cleuson à la nouvelle usine de Bieudron et à construire l'ouvrage d'amenée d'eau correspondant; ce projet a été réalisé dans le cadre des concessions existantes.

Afin d'arrêter les modalités de cette extension, les parties (soit les 19 communes concédantes et l'Etat du Valais d'une part et ALPIQ et GD d'autre part) ont adopté une convention, dite « convention 1987 » qui a été approuvée par le Conseil communal de Nendaz le 13 mai 1987 et signée par les parties le 14 mai 1987.

La Convention 1987 prévoit en particulier le régime suivant:

1. Le droit de retour sur les nouvelles installations de Grande Dixence et Cleuson-Dixence se fera en même temps et proportionnellement à la force apportée par chacune des communes concédantes dans le cadre des concessions accordées à EOS ou Grande Dixence SA (art. 3).
2. Le mode d'exercice de ce droit de retour sur la partie mouillée des nouvelles installations non encore totalement amorties sera déterminé en 2044, au choix de l'une des solutions décrites à l'art. 4
 - Pour le calcul de la valeur de ce droit de retour, l'art. 2 instaure le principe de l'inventaire
 - Le contenu de cet inventaire est décrit à l'art. 5. L'art. 2 et l'art. 5 statuent qu'il « sera dressé » au moment de la mise en service des nouvelles installations.
 - En réalité, il n'a pas encore été validé à ce jour: les événements survenus en décembre 2000 (rupture du puits blindé) ont retardé la concrétisation de la Convention 1987, à savoir la validation du calcul des coûts de construction et l'inventaire des investissements effectués pour les installations existantes et les nouvelles. De nombreux points de désaccord sont apparus sur ces sujets; les divergences ont porté en particulier sur la date de mise en service des nouvelles installations, date qui sert de référence pour le début de la durée d'amortissement ainsi que sur les coûts de réparation du puits blindé.

L'inventaire des nouvelles installations au sens de l'art. 2 de la Convention 1987 n'a pas été établi avant la rupture du puits blindé le 12.12.2000. Cet accident a entraîné l'arrêt des nouvelles installations jusqu'au début 2010 après de longues expertises judiciaire et technique, puis des travaux importants de réhabilitation. Cette situation a poussé

les parties à compléter et préciser les clauses des Conventions 1987.

L'art. 5 de la Convention précise également que tous les investissements effectués pour les installations existantes (Première Dixence, Cleuson pour Alpiq Suisse SA et Grande Dixence pour Grande Dixence SA) et nouvelles (Cleuson-Dixence) seront portés dans un inventaire lors de la mise en service régulière des « nouvelles installations ». Ils y sont transcrits et ventilés en installations objets du droit de retour gratuit et onéreux.

III. Divergences

Il faut préciser que lors de l'élaboration de la Convention 1987, les signataires avaient dans l'idée que la nouvelle installation serait mise en service en 1996 et que sa puissance serait de 800-1000 MW pour un investissement de l'ordre de 800 MCHF.

Le projet réalisé aura permis de dépasser fortement les objectifs de puissance visés. Ainsi, la puissance de turbinage finalement atteinte se monte à 1269 MW.

En revanche, il aura coûté 1294 MCHF et n'aura été mis en service que début 2010. De plus, l'accident sur la conduite forcée aura occasionné des coûts supplémentaires de 362 MCHF doublant pratiquement le coût initialement prévu.

Parties sèches et humides

Les versions successives des lois fédérale et cantonale sur les forces hydrauliques ont eu pour effet des définitions différentes des parties sèches et mouillées des ouvrages. À ce jour, selon la version de loi retenue, la différence de valeur d'acquisition est de l'ordre de 4.2%.

Divergences

Les éléments évoqués ci-dessus (notamment le report de la date de mise en service et les surcoûts du projet) ont des conséquences financières importantes et ont créé des

divergences proportionnelles entre les parties. Les discussions ont été entamées en 2010 et les parties ont trouvé un accord qui permettra de calculer la valeur du droit de retour au moment de l'échéance des concessions en 2044. Il sied ici de préciser que les parties ont souhaité, d'entrée, éviter une procédure juridique dont l'issue est incertaine et qui se serait avérée longue et coûteuse.

IV. Accord proposé

Puissance, date de mise en service et investissement

Afin d'arriver à un accord sur la problématique susmentionnée, les parties se sont entendues sur la solution suivante :

- Date de mise en service fixée comptablement au 1^{er} janvier 2001
- Investissement effectif de 1294 MCHF pour une puissance de 1269 MW
- Coûts de réparation de la conduite forcée intégralement à la charge des propriétaires. L'accord ainsi esquissé correspond à une valeur résiduelle de l'ouvrage de 582 MCHF à fin 2044, soit à l'échéance de la concession. Ce calcul est basé sur un amortissement linéaire sur une période de 80 ans telle que mentionné dans la Convention de 1987.

Divergences sur les parties sèches et mouillées

Afin d'arriver à un accord sur cette problématique et de ne pas la reporter en 2044, les parties se sont entendues sur un règlement des divergences réparties au prorata de la répartition parties sèches/humides du reste (donc non contesté) de l'inventaire. Ceci pour autant que la somme des divergences soit inférieure à 5%.

Selon les chiffres actuels, cette proposition correspond à une répartition très proche de celle proposée par les concédants avec une partie mouillée équivalant à 95.2% (au lieu de 95.4%). L'inventaire étant amené à évoluer au gré du cycle de vie de l'aménagement, ces chiffres sont amenés à bouger.

Enfin, le Conseil d'Etat, dans son rôle d'autorité concédante, a validé cet avenant et ses inventaires lors de sa séance du 29 janvier 2020.

V. Retour de concession

Sur la base des estimations actuelles et de l'accord présenté, les concédants pourront, en cas d'exercice du droit de retour, devenir propriétaires de l'aménagement au moment de l'échéance de

concession moyennant le versement de la valeur résiduelle de l'ouvrage estimée à ce jour à 582 MCHF +46 MCHF (partie sèche) soit 628 MCHF. L'inventaire étant amené à évoluer au gré du cycle de vie de l'aménagement, ces chiffres sont amenés à bouger.

Il convient encore de préciser et insister sur le fait que l'avenant n° 3 qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire ne constitue nullement un engagement financier pour la Commune de Nendaz ni une décision quant aux renouvellements des concessions d'Alpiq Suisse SA et de Grande Dixence SA au moment de leurs échéances en 2031 et 2044.

Position du Conseil communal

Au terme des délibérations, le Conseil communal a pris acte des enjeux de ce dossier. Sur la base du message qui précède, le Conseil municipal propose à l'Assemblée primaire de valider l'avenant n° 3 (et ses 5 annexes) à la Convention 1987 concernant le nouvel équipement de l'aménagement hydroélectrique de Cleuson-Dixence et Grande Dixence.

Projet d'avenant n° 3 de la Convention du 27.05.1987

Concernant le nouvel équipement de l'aménagement hydroélectrique de Cleuson-Dixence et Grande Dixence

Dans les années 80, Grande Dixence SA (ci-après GD) et EOS (aujourd'hui Alpiq Suisse SA, ci-après ALPIQ) ont développé l'aménagement de Cleuson-Dixence afin d'améliorer la valorisation des eaux captées dans le complexe de Grande Dixence et ce en augmentant la puissance de turbinage, de façon à permettre une production accrue d'énergie de pointe. Cleuson-Dixence ne pouvant être rentabilisé dans la durée restante des concessions, il a été convenu que la partie non amortie des installations ferait, à l'échéance normale des concessions de Grande Dixence SA au 31.12.2044, l'objet d'une compensation de la part des Autorités concédantes, compensation pouvant prendre plusieurs formes. Ces questions ont été réglées dans des conventions appelées Conventions 1987, passées entre les deux concessionnaires (GD et ALPIQ) et les Autorités concédantes respectives (Canton et communes).

L'inventaire des nouvelles installations au sens de l'art. 2 de ces Conventions, n'a pas été établi avant la rupture du puits blindé le 12.12.2000. Cet accident a entraîné l'arrêt des nouvelles installations jusqu'au début 2010 après de longues expertises judiciaire et technique, puis des travaux importants de réhabilitation. Cette situation a poussé les parties à compléter et préciser les clauses des Conventions 1987.

L'art. 5 de ces Conventions précise également que tous les investissements effectués pour les installations existantes (Première Dixence, Cleuson pour Alpiq Suisse SA et Grande Dixence pour Grande Dixence SA) et nouvelles (Cleuson-Dixence) seront portés dans un inventaire lors de la mise en service régulière des « nouvelles installations ». Ils y sont transcrits et ventilés en installations objets du droit de retour gratuit et onéreux.

Le présent avenant est identique pour chaque communauté concédante. Il vise à définir les installations sujettes aux droits de retour et leur valorisation à l'échéance des concessions de GD.

Cela étant exposé, les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Cleuson-Dixence

1. La date de mise en service des 3 groupes de la centrale de Bieudron, respectivement la date de début de la durée d'amortissement des installations de l'aménagement Cleuson-Dixence selon l'inventaire annexé (*annexe 1*) est fixée comptablement au 01.01.2001.
2. La puissance maximale des 3 groupes est de 1'269 MW, pour un investissement total de 1'294 millions de CHF.
3. La valeur non amortie des installations citées à l'alinéa 1, projetée au 31.12.2044, se monte à 582.3 millions de CHF.

Article 2 – Inventaire de Cleuson-Dixence

1. L'inventaire des constructions de génie-civil et des équipements électromécaniques de Cleuson-Dixence, à la date du 31.12.2019, y compris les coûts de réhabilitation du puits blindé de Cleuson-Dixence, est annexée (*annexe 2*). Ils sont ventilés en installations objets du droit de retour gratuit et onéreux du point de vue du concessionnaire et du concédant.
2. Tous nouveaux investissements à partir du 01.01.2020 seront portés dans l'inventaire annexé en mentionnant la durée de vie, la durée d'amortissement et l'équipement remplacé. Ils y seront également transcrits et ventilés en installations objets du droit de retour gratuit et onéreux du point de vue du concessionnaire et du concédant.
3. En cas de divergence dans le traitement de tous nouveaux investissements à partir du 1.1.2011, objets du droit de retour gratuit et onéreux, le principe suivant est défini : les divergences financières résultant d'un désaccord relatif à la ventilation entre partie gratuite et onéreuse sont réparties au prorata de la répartition des parties gratuites et onéreuses du reste de l'inventaire pour autant que la somme des divergences soient inférieures à 5% de la valeur totale de l'inventaire avec prise en compte des amortissements jusqu'au 31.12.2044 sur la base de leurs durées de vie technique.

Article 3 – Inventaire des installations de Grande Dixence SA et d'Alpiq Suisse SA

1. L'inventaire des constructions de génie-civil et des équipements électromécaniques de Grande Dixence SA et d'Alpiq Suisse SA pour Première Dixence et Cleuson à la date du 31.12.2019 sont annexées (*annexes 3, 4 et 5*). Ils sont ventilés en installations objets du droit de retour gratuit et onéreux du point de vue du concessionnaire et du concédant.
2. Tous nouveaux investissements, à partir du 1.1.2020 seront portés dans les inventaires annexés en mentionnant la durée de vie, la durée d'amortissement et l'équipement remplacé. Ils y seront également transcrits et ventilés en installations objets du droit de retour gratuit et onéreux du point de vue du concessionnaire et du concédant.
3. En cas de divergence dans le traitement des installations objets du droit de retour gratuit et onéreux, le principe suivant est défini : les divergences financières résultant d'un désaccord relatif à la ventilation entre partie gratuite et onéreuse sont réparties au prorata de la répartition des parties gratuites et onéreuses du reste de l'inventaire pour autant que la somme des divergences soient inférieures à 5% de la valeur totale de l'inventaire avec prise en compte des amortissements jusqu'au 31.12.2044 sur la base de leurs durées de vie technique.

Article 4 – Principe de traitement des divergences

1. Le principe de traitement des divergences tels que mentionnés aux articles 2 et 3 sont spécifiques à la Convention 1987. Cela n'a pas valeur de précédent et ne peut servir à l'interprétation d'autres concessions. Les parties ne se prévaudront pas du présent avenant dans tout autre contexte.

Article 5 – Mise à jour des inventaires

1. Les inventaires des installations mentionnés aux articles 2 et 3 seront mis à jour, d'un commun accord, par le concessionnaire et le concédant au minimum tous les 3 ans. Ils sont ventilés en installations objets du droit de retour gratuit et onéreux du point de vue du concessionnaire et du concédant.

Sion

Grande Dixence SA (ou ALPIQ Suisse SA)

M. Wider

N. Rouge

Commune de Nendaz

F. Fragnière, Président

P. Charbonnet, Secrétaire

Annexes

1. Inventaire des constructions et équipements des nouvelles installations de Cleuson-Dixence au 01.01.2010
2. Inventaire des constructions et équipements des nouvelles installations de Cleuson-Dixence au 31.12.2019
3. Inventaire des constructions et équipements des installations de Grande Dixence SA soumis au droit de retour, en date du 31.12.2019 (pas transmise à Alpiq Suisse SA)
4. Inventaire des constructions et équipements des installations de Première Dixence soumis au droit de retour, en date du 31.12.2019 (pas transmise à Grande Dixence SA)
5. Inventaire des constructions et équipements des installations de Cleuson soumis au droit de retour, en date du 31.12.2019 (uniquement transmis à Alpiq Suisse SA, Communes de Nendaz et Sion et le Canton)

les élus au Conseil communal, législature 2021-2024

Organe exécutif, le Conseil communal de Nendaz est composé de neuf membres. Il joue également le rôle de Conseil bourgeoisial.



Les 9 conseillers communaux pour cette nouvelle législature ainsi que le secrétaire communal. © Jean-Pierre Guillermin

Fragnière Frédéric

En politique

- Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
- Au Conseil communal depuis 2005, président depuis 2021
- Président de la commission communale « Administration générale et finances »
- Délégué au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA
- Délégué à l'assemblée générale de l'Association de l'ancien hôpital de Gravelone des communes des districts de Sion-Hérens-Conthey
- Délégué auprès de l'Agglo Valais central

En privé

Né en 1977, marié, 4 enfants
Secrétaire général, Hôpital du Valais
Domicilié à Basse-Nendaz

Contact

079 277 65 08
frederic.fragniere@nendaz.org



Fournier Charles-Henri

En politique

- Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
- Au Conseil communal et vice-président depuis 2021
- Président de la commission communale « Economie, tourisme et mobilité »
- Délégué au comité de la Société de développement de Veysonnaz
- Délégué au Conseil de gestion de la Paroisse de Nendaz
- Délégué au Conseil de gestion de la Paroisse de Veysonnaz

En privé

Né en 1961, marié, 1 enfant
Retraité
Domicilié à Basse-Nendaz

Contact

079 679 42 55
charles-henri.fournier@nendaz.org



Bornet Emilie



En politique

- Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
- Au Conseil communal depuis 2021
- Présidente de la commission communale « Affaires sociales et jeunesse »
- Déléguée au Conseil de fondation Jacques Michelet-Praz
- Déléguée au comité de la crèche du P'tit Bec
- Déléguée au comité de direction de l'Association pour le CMS du Vallon de la Printse
- Présidente du Conseil de fondation Nend'Handicap
- Présidente du Conseil de fondation « EMS Foyer Ma Vallée »

En privé

Née en 1984, célibataire
Collaboratrice scientifique à l'Observatoire valaisan de la santé
Domiciliée à Saclentse

Contact

079 732 95 02
emilie.bornet@nendaz.org

Bornet Jean-Charles



En politique

- Représente le Parti libéral-radical (PLR)
- Au Conseil communal depuis 2017
- Président de la commission communale « Bourgeoisie, forêts et agriculture »
- Délégué auprès de l'Association forestière de la région de Sion
- Délégué au Conseil d'administration des Associations forestières
- Délégué au comité du Grand Bisse de Vex
- Délégué au comité des Bienfaits de la Printse

En privé

Né en 1962, marié, 3 enfants
Enquêteur économique
Domicilié à Fey

Contact

079 310 61 01
jean-charles.bornet@nendaz.org

Constantin Sarah



En politique

- Représente le Parti socialiste (PS)
- Au Conseil communal depuis 2021
- Présidente de la commission communale « Sport, animation, culture et patrimoine »
- Déléguée au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA
- Déléguée à l'Association pour la Sauvegarde du patrimoine Nendard

En privé

Née en 1991, mariée, 1 enfant
Enseignante au cycle d'orientation
Domiciliée à Haute-Nendaz

Contact

079 483 97 72
sarah.constantin@nendaz.org

Conti Delaloye Patricia



En politique

- Représente le Parti libéral-radical (PLR)
- Au Conseil communal depuis 2017
- Présidente de la commission communale « Sécurité publique »
- Présidente du Tribunal de Police
- Déléguée au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA

En privé

Née en 1973, mariée, 1 enfant
Responsable agence de location Espace Vacances
Domiciliée à Haute-Nendaz

Contact

079 332 59 69
patricia.conti-delaloye@nendaz.org

Délèze Julien



En politique

- Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
- Au Conseil communal depuis 2021
- Président de la commission communale « Infrastructures publiques et environnement »
- Délégué à l'assemblée générale de l'usine de traitement des ordures du Valais central (UTO)

En privé

Né en 1983, marié, 3 enfants
Entrepreneur
Domicilié à Baar

Contact

078 751 74 25
julien.deleze@nendaz.org

Métraiiller Maxime



En politique

- Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
- Au Conseil communal depuis 2021
- Président de la commission communale « Aménagement, bâtiments et énergie »

En privé

Né en 1989, célibataire
Directeur Les Artisans du Bois Nendaz SA
et co-fondateur Modubois SA
Domicilié à Haute-Nendaz

Contact

maxime.metrailler@nendaz.org

Perrier Gaëlle



En politique

- Représente le Parti socialiste (PS)
- Au Conseil communal depuis 2021
- Présidente de la commission communale « Enseignement et formation professionnelle »
- Déléguée à l'Association dentaire pour les soins à la jeunesse
- Déléguée à la commission scolaire de Veysonnaz

En privé

Née en 1987, célibataire
Responsable administrative
Domiciliée à Haute-Nendaz

Contact

079 580 37 73
gaelle.perrier@nendaz.org

Quelques liens utiles

- Composition des commissions : www.nendaz.org/commissions
- Délégations officielles : www.nendaz.org/delegations
- Représentations officielles auprès d'institutions : www.nendaz.org/institutions

les élus à l'organe judiciaire communal, législature 2021-2024

Élus par le peuple pour une période de 4 ans, la juge et la vice-juge représentent le pouvoir judiciaire communal.

Fournier Mireille

En politique

- Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
- Juge de commune depuis 2013
- Présidente de l'APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte) depuis 2021
- Vice-juge de 2005 à 2012
- Présidente de la Chambre pupillaire de 2005 à 2012

En privé

Née en 1977, mariée, 2 enfants
Licenciée ès Sciences sociales, juriste
Domiciliée à Basse-Nendaz

Contact

079 173 42 46
juge@nendaz.org



Charbonnet Elisa

En politique

- Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
- Vice-juge de commune depuis 2021

En privé

Née en 1987, mariée
Juriste
Domiciliée à Haute-Nendaz

Contact

vicejuge@nendaz.org



Vice-juge sortante

Janine Fournier ne s'est pas représentée lors de cette législature 2021-2024. Représentant le Parti démocrate-chrétien (PDC), elle a occupé la fonction de vice-juge et de présidente de l'APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte) de 2013 à 2020. Au nom des élus en place et de tous les citoyens de Nendaz, un grand merci à elle pour son engagement !



ils ont quitté fin 2020 le Conseil communal

Le président Francis Dumas et le vice-président Pierre Theytaz ainsi que les conseillers communaux Solange Bressoud, Olivier Crettenand, Séverine Délèze, Brigitte Fournier, Michel Fournier et Nicolas Stauffer ne siègent plus, lors de cette nouvelle législature, autour de la table du Conseil après plusieurs années de bons et loyaux services.

Au nom des élus en place et de tous les citoyens de Nendaz, un grand merci à eux pour leur engagement !

Leur départ est l'occasion de revenir sur la motivation qui a été la leur pour se mettre ainsi au service de la collecti-

tivité, les projets qui leur ont tenu à cœur et leurs plus beaux souvenirs. ■

Dumas Francis

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter ?

Alors que j'étais président du FC Nendaz, durant une troisième mi-temps au stade de Beuson, mon cousin Dédé Charbonnet m'a suggéré l'idée de me présenter aux élections. Il m'a ainsi donné l'impulsion et au final cela m'a paru naturel car j'étais depuis toujours impliqué dans la vie locale et intéressé par la chose publique.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur ?

De manière générale, tous les grands ou les petits projets qui ont permis de développer notre commune. Et ils sont nombreux avec environ 220 millions d'investissement en 20 ans. Ils ont touché tous les pans de la population dont notamment les familles avec la construction de l'école et de la crèche d'Aproz, la réfection de la crèche du P'tit Bec, l'augmentation de l'offre en termes d'accueil pour les écoliers (UAPE), la construction de la salle polyvalente de Haute-Nendaz, la mise en place de l'aide à famille, etc., ainsi que les aînés avec l'agrandissement et la réfection de l'EMS Foyer Ma Vallée et la participation à la construction de l'EMS d'Aproz.

Quel est votre plus beau souvenir ?

Ce sont en fait 20 ans remplis de bons souvenirs. Sinon je me serais arrêté

bien avant. Dans la vie, j'ai tendance à ne garder que le positif et à vite oublier ce qui a été plus difficile. Je citerai ainsi notamment toutes les manifestations qui ont marqué l'aboutissement de projets parfois de longue haleine ainsi que les discours du Nouvel An qui ont été autant d'occasions d'être au contact des citoyens.

Les débuts n'ont pourtant pas été faciles...

Effectivement, j'ai tout d'abord pris la présidence par intérim pour les huit derniers mois de l'année 2000 et cette période a été marquée par des drames. Le 26 septembre, j'étais à mon bureau à Sion lorsque l'on m'a averti d'un accident d'hélicoptère au stade de Beuson. Au départ, on faisait état d'un appareil qui s'était écrasé sur le terrain alors que des juniors s'y entraînaient. Ce n'est qu'arrivé sur place que le responsable de la sécurité, le commandant Paulon Gillioz, m'a précisé qu'il s'agissait d'une collision entre deux appareils lors de laquelle sept personnes qui se trouvaient à bord avaient perdu la vie et qu'aucun entraînement n'avait lieu au moment du crash. En octobre, de fortes crues du Rhône, qui heureusement n'ont pas fait de victimes sur notre territoire, ont nécessité la mise en place d'une cellule de crise. Puis en décembre, il y a eu la rupture du puits blindé qui a causé le décès de trois per-

sonnes. Ces huit premiers mois m'ont valu des nuits agitées et un emploi du temps très chargé car je devais aussi gérer le ménage communal dans son ensemble ainsi que ma propre entreprise. Mais ils m'ont forgé le caractère et appris à gérer les moments de crise.

Quelle est votre plus grande satisfaction ?

Le développement économique positif de Nendaz durant ces 20 ans, grâce à la fois à la bonne santé financière de la commune qui a permis de réaliser les investissements nécessaires et à la fois à des initiatives privées. En 2000, la Commune dégagait un revenu fiscal de 22 millions alors qu'en 2020 il était de 43 millions de francs. En 20 ans, nous avons pu baisser les impôts à quatre reprises. Nous sommes passés de 5350 habitants en 2000 à 6720 en 2020, preuve que notre commune est attractive et que les nouveaux arrivants s'y sentent bien.

Qu'est-ce qui vous manque aujourd'hui ?

La fonction ne me manque pas. J'ai fini mon mandat serein, sachant que la Commune, avec les nouveaux élus au Conseil communal, est entre de très bonnes mains. Ce qui me manque aujourd'hui, c'est les contacts directs avec les gens devenus difficiles à cause de la pandémie.

Francis Dumas

Francis Dumas a été élu sous les couleurs démocrates-chrétiennes pour sept législatures de 1993 à 2020. Il a occupé de 1997 à 2000 la fonction de vice-président et de 2000 à 2020 celle de président du Conseil communal.

Commissions

- Urbanisme et bâtiments (président de 1993 à 2004)
- Energie (membre de 1993 à 1996)
- Aménagement du territoire (membre de 1993 à 1996)
- Feu et protection civile (président de 1997 à 2000)
- Administration générale et finances (président de 2001 à 2004)
- Finances (président de 2005 à 2012)
- Aménagement et équipements (président de 2005 à 2008)
- Economie et tourisme (président de 2009 à 2012)
- Travaux publics (président de 2013 à 2016)
- Aménagement du territoire et énergie (président de 2013 à 2020)



Représentations communales

- Président du Conseil d'administration de SEIC SA (depuis 2020)
- Délégué au Conseil d'administration de SEIC SA (2001 à 2020)
- Délégué au comité de la société de développement (1993 à 2000)
- Délégué au comité de la société de développement de Veysonnaz (1997 à 2000)
- Délégué au groupe de coordination Cleuson-Dixence (2001 à 2012)
- Délégué à «Nendaz Communications» (2001 à 2004)
- Délégué auprès de l'Association régionale de Sion (2001 à 2012)
- Délégué au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA (2005 à 2012)
- Délégué à l'Assemblée générale de l'UTO (2013 à 2016)
- Délégué au Conseil d'administration de l'ancien Hôpital de Gravelone des communes des districts de Sion-Hérens-Conthey (2017 à 2020)

Theytaz Pierre

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter pour la première fois aux élections communales ?

J'avais envie de participer activement au développement de la commune dans laquelle je vis. J'ai pu ainsi découvrir très rapidement la grande diversité sociale, culturelle et économique de notre collectivité tournée résolument vers le futur mais bien ancrée encore dans les traditions.

Quels sont les projets qui vous ont le plus tenu à cœur ?

Pour la commission de sécurité, je répondrais l'élaboration d'un concept global de sécurité communale axé à la

fois sur la prévention (paravalanches, plan d'évacuation, etc.), la formation continue à tous les niveaux et l'intervention (service de police permanent).

Nendaz a ainsi été la première commune du Valais à réunir sous le même toit la police, les pompiers, la protection civile, les samaritains et la colonne de secours.

Pour la commission Bourgeoisie, je dirais le développement dynamique de l'entreprise communale Ecoforêt qui joue un rôle essentiel dans l'entretien des forêts protectrices et le maintien de la biodiversité.

Quel est votre plus beau souvenir ?

Je parlerais d'une somme de beaux

souvenirs allant de la découverte de personnes disparues ou ensevelies sous des avalanches à la constitution du centre de secours incendie B qui ont démontré la raison d'être et l'efficacité du service.

Mais le souvenir le plus intense que je garderai est lié à la richesse et à la diversité des contacts humains inhérents à une telle responsabilité.

Le rôle d'un conseiller municipal ne peut se concevoir sans un travail de collaboration important. Je conclurai donc définitivement mon chemin communal en adressant un immense « MERCI » à tous les collaborateurs avec qui j'ai eu le plaisir de travailler.

Pierre Theytaz

Pierre Theytaz a été élu sous les couleurs démocrates-chrétiennes pour cinq législatures de 2001 à 2020. Il a occupé la fonction de vice-président de 2013 à 2020.



Commissions

- Sécurité (président de 2001 à 2020)
- Bourgeoisie (membre de 2007 à 2012 et président de 2013 à 2020)

Représentations communales

- Comité Forêt Valais
- Comité Association propriétaires de forêt valaisanne
- Président du groupe de travail pour la réalisation du bâtiment des travaux publics
- Membre puis président du Tribunal de police
- Membre du comité de gestion de la paroisse
- Président du comité d'organisation du 1^{er} août durant 5 ans

Bressoud Solange

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter aux élections ?

Quand j'ai emménagé en 2010 sur la commune de Nendaz, je connaissais déjà les politiques PDC de Nendaz.

Lorsque je m'établiss quelque part, il est important pour moi de connaître les gens et leur mode de vie afin de me sentir pleinement intégrée.

Alors quoi de mieux que la politique de proximité ? Je me suis lancée et j'en suis ravie.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur ?

J'en retiendrais deux :

- La seconde vie donnée au bâtiment « des Gentianes » à Haute-Nendaz pour qu'il devienne à la fois une maison de la culture et du patrimoine nendard

et une unité d'accueil pour les élèves (UAPE).

- Le suivi de la construction de l'école d'Aproz et, de manière générale, les travaux de rénovation, d'amé-

lioration et de sécurisation de nos écoles.

Quel est votre plus beau souvenir ?

Je n'en ai pas un seul, mais d'innom-

brables, et cela grâce à la richesse de notre commune en termes d'événements, de musique et de culture. J'espère et souhaite que cette vie animée puisse rapidement revenir !

Solange Bressoud

Solange Bressoud a été élue sous les couleurs démocrates-chrétiennes pour deux législatures de 2013 à 2020.

Commission

- Constructions (présidente de 2013 à 2020)

Représentation communale

- Déléguée au Conseil de gestion de la Paroisse de Nendaz



Crettenand Olivier

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter pour la première fois aux élections communales ?

Quand on est sollicité comme candidat, commence d'abord une réflexion personnelle, puis on s'assure d'avoir le soutien de sa famille très proche ainsi que de pouvoir garantir la disponibilité nécessaire, notamment par un aménagement professionnel permettant de dégager suffisamment de temps. J'avais l'engouement de comprendre les rouages de la gestion de la cité ainsi que la volonté de m'impliquer et d'apporter ma pierre à cet édifice nendard. C'est donc avec un brin de naïveté, beaucoup d'optimisme et d'énergie que j'avais décidé de m'engager.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur ?

J'en citerai plusieurs : les projets de production d'énergie (turbine à gaz à la step, turbine à eau potable), la digitalisation des écoles nendettes (TBI, matériel informatique performant pour le personnel enseignant et les élèves), le regroupement des élèves enfantines sur le même site à Haute-Nendaz (du Praplan à la Cure), le développement des structures UAPE pour répondre la demande croissante en matière d'accueil des enfants de la part des parents actifs professionnellement.

Quel est votre plus beau souvenir ?

Mon meilleur souvenir est le spectacle « La légende de l'Or Bleu » réalisé dans

le cadre de l'inauguration de l'agrandissement du centre scolaire d'Aproz. Les élèves, le personnel enseignant accompagné par Stefan Hort, metteur en scène avec l'aide du comédien Jean-François Michelet et de Damien Darioli pour la musique ont réalisé un travail exceptionnel et de grande envergure pour livrer un résultat d'excellente qualité. Ce spectacle avait reçu un soutien financier très important d'Aproz Sources Minérales SA. Et puis je dirais aussi, de manière générale, que j'ai fort apprécié l'état d'esprit et l'excellente collaboration entre la direction des écoles et la commission scolaire durant toutes ces années.

Olivier Crettenand

Olivier Crettenand a été élu sous les couleurs démocrates-chrétiennes pour trois législatures de 2009 à 2020.

Commissions

- Aménagement et équipements (président de 2009 à 2012)
- Enseignement et formation (membre de 2009 à 2012)
- Commission scolaire (président de 2013 à 2020)

Représentations communales

- Délégué à la commission scolaire de Veysonnaz (2013 à 2020)
- Délégué à l'Association pour les soins dentaires à la jeunesse (2013 à 2020)



Délèze Séverine

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter aux élections ?

Ma première candidature remonte à 2004. À cette époque, je travaillais aux services techniques de la Ville de

Sierre. Il manquait cruellement de représentantes féminines au sein de l'Exécutif de Nendaz. Forte de mon expérience professionnelle au sein d'une administration communale et ayant du temps à mettre à disposition de mes concitoyens, j'avais alors décidé

de tenter l'aventure en tant que candidate aux élections communales.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur et quel est votre plus beau souvenir ?

Dans mon premier dicastère, l'agricul-

ture, il s'agissait de mettre en place des subventions communales relatives à l'achat de machines agricoles et de pérenniser les subventions déjà en place relatives au maintien de la production d'abricots et de framboises sur notre commune. Ma commission a également mis sur pied un traitement systématique dans les étables visant à

éliminer l'ammoniac afin d'améliorer l'état sanitaire du bétail et d'atténuer les odeurs lors du répandage de lisier ou fumier.

Côté travaux publics, mon second dicastère, le projet qui devait, pour moi, absolument aller de l'avant avant la fin de la législature était celui d'un

nouveau dépôt, outil de travail indispensable à nos services de la voirie et des eaux. Ce fut chose faite puisqu'en décembre dernier, le jury s'est réuni et a eu la tâche fastidieuse, mais ô combien intéressante, de désigner le projet lauréat parmi les 23 candidatures de ce concours d'architecture.

Séverine Délèze

Séverine Délèze a été élue sous les couleurs socialistes pour trois législatures de 2009 à 2020.

Commissions

- Agriculture (présidente de 2009 à 2016)
- Réseaux et équipements (présidente 2017 à juillet 2018)
- Travaux publics (membre de 2005 à juillet 2018, présidente d'août 2018 à décembre 2020)
- Aménagement et équipements (membre de 2005 à 2008 et de 2013 à 2016)
- Economie et tourisme (membre de 2009 à 2012)

Représentations communales

- Déléguée au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA (2009 à 2020)
- Déléguée au Grand Bisse de Vex (2009 à 2016)
- Déléguée au comité des Bienfaits de la Printse (2013 à 2016)
- Déléguée à l'assemblée générale de l'Usine de traitement des ordures du Valais central (juillet 2018 à 2020)



Fournier Brigitte

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter pour la première fois aux élections communales ?

En fait, je ne me suis pas présentée aux élections et je n'avais jamais rêvé ni même pensé occuper une telle fonction. On m'a proposé d'occuper le septième siège gagné grâce aux brillants scores des 6 candidats de mon parti. J'ai accepté ce challenge parce que je suis profondément attachée et très intéressée à tout ce qui touche à notre commune et au bien-être de ses habitants.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur ?

Premièrement, le maintien de finances saines et équilibrées. Elles permettent de garder une forte capacité d'investissement pour améliorer les différentes infrastructures de tous les services communaux, ainsi que de maintenir et renforcer les aides et subventions à la population.

Et deuxièmement, la mise en conformité aux normes fédérales selon le principe du pollueur payeur des différentes taxes parafiscales avec en contrepartie une baisse du taux d'indexation des impôts.

Quel est votre plus beau souvenir ?

De nombreux souvenirs ont été créés durant ces 8 années. Mais ce qui m'a rendue le plus fière, c'est d'avoir pu, avec tous les autres membres du Conseil, mettre à disposition de l'ensemble de la population, une multitude de nouveaux équipements et bâtiments. Au-delà de cela, j'ai éprouvé un plaisir immense à participer, plus activement et avec plus de proximité, aux différentes manifestations culturelles, sportives et touristiques qui ont jalonné, durant ces deux mandats, la vie sociale et communautaire très dynamique de notre chère Commune de Nendaz.

Brigitte Fournier

Brigitte Fournier a été élue sous les couleurs démocrates-chrétiennes pour deux législatures de 2013 à 2020.

Commission

- Finances (présidente de 2013 à 2020)



Fournier Michel

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter aux élections ?

Président successivement du FC Aproz, de l'Association du personnel ensei-

gnant du district de Conthey, du conseil de communauté d'Aproz, du parti socialiste de Nendaz, l'envie de m'engager au sein du Conseil communal me titillait depuis de longues années. Membre de la commission administration géné-

rale et finances de la Commune depuis 1992, l'idée de faire le pas supplémentaire s'imposait à moi. J'avais envie de mettre mes connaissances et mon énergie au profit de la communauté nendette.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur ?

En près de 20 ans au Conseil communal, il y a de nombreux projets que j'ai été très heureux de voir aboutir. Lors de ma première législature, je dirais la réhabilitation du secteur Fey/Condémines suite à la rupture du puits blindé en décembre 2000 alors que

j'étais membre du groupe de coordination Cleuson-Dixence. J'aimerais notamment ensuite mentionner la réalisation de la salle de gymnastique de Haute-Nendaz puis l'agrandissement de l'école d'Aproz, l'agrandissement de la crèche de Haute-Nendaz puis la réalisation de la crèche-nursery Les Grenouilles à Aproz ainsi que la régionalisation des cinq centres médico-sociaux du Valais central en une seule entité.

sation des cinq centres médico-sociaux du Valais central en une seule entité.

Quel est votre plus beau souvenir ?

J'en citerai trois, soit l'inauguration du centre scolaire d'Aproz, l'inauguration de la crèche-nursery à Aproz et la Fête interculturelle sur la plaine des Ecluses.

Michel Fournier

Michel Fournier a été élu sous les couleurs socialistes pour cinq législatures de 2001 à 2020.

Commissions

- Protection ouvrière (président de 2001 à 2004)
- Agriculture (président de 2001 à 2008)
- Administration générale et finances (membre de 2001 à 2004)
- Cadastre et mensurations (président de 2005 à 2016)
- Administration générale (membre de 2005 à 2008)
- Administration générale et développement durable (membre de 2009 à 2020)
- Finances (membre de 2009 à 2012)
- Jeunesse et formation professionnelle (président de 2013 à 2016)
- Affaires sociales (membre de 2013 à 2016)
- Affaires sociales et jeunesse (président de 2017 à 2020)

Représentations communales

- Comité des Bienfaits de la Printse (2001 à 2012)
- Groupe de coordination Cleuson-Dixence (2001 à 2012)
- Conseil de gestion de la Paroisse (2001 à 2008)
- Comité de la Société de développement (2005-2008)
- Président du comité de l'association des ateliers du P'tit Bec (2013 à 2020)
- Délégué au comité de l'association du CMS Vallon de la Printse (2013-2016)
- Président de l'association du CMS Vallon de la Printse (2017-2020)
- Membre du conseil de fondation de l'EMS Foyer Ma Vallée (2013 à 2016)
- Président du conseil de fondation de l'EMS Foyer Ma Vallée (2017-2020)
- Répondant communal à l'intégration (2013 à 2020)
- Membre du conseil de fondation Jacques Michelet Praz (2017-2020)
- Président du conseil de fondation Nend'Handicap (2017-2020)
- Délégué à l'assemblée générale de l'ancien hôpital de Gravelone (2017-2020)



Stauffer Nicolas

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter pour la première fois aux élections communales ?

J'avais déjà derrière moi quelques années d'engagement politique et citoyen. Toujours aussi passionné à l'idée de servir la cause publique, c'est tout naturellement que je me suis mis à disposition de mon parti ainsi que des électrices et des électeurs. Me présenter aux élections communales répondait à ma volonté de prendre part aux projets d'intérêt général, de contribuer à construire une partie de l'histoire de la commune, d'apporter mes connais-

sances et mes compétences ainsi que de participer activement à la démocratie et aux décisions de nos autorités.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur ?

Le projet qui m'a tenu le plus à cœur durant ce passage au sein du Conseil est vraisemblablement la réduction du nombre de sièges au sein de l'exécutif. Cela correspond, pour moi, aux prémices d'une réorganisation administrative indispensable pour notre Commune. C'est le premier pilier vers d'autres réformes qui seront au cœur de la nouvelle législature. Un acte courageux qui était, pour moi, bien plus

qu'un simple engagement de campagne.

Quel est votre plus beau souvenir ?

Même si mon engagement n'aura duré qu'une demi-législature, j'en retiens de nombreux bons moments, notamment les après-séances où nous nous retrouvions autour d'un verre en toute convivialité ce qui effaçait souvent les divergences que nous pouvions avoir autour de la table du Conseil. Difficile d'évoquer un seul bon souvenir, mais si je devais en citer un en particulier, ce serait notre voyage à Gherla en Roumanie, en 2019, pour célébrer le jubilé du pacte d'amitié de nos deux communes.

Nicolas Stauffer

Nicolas Stauffer a été élu sous les couleurs libérales-radicales en cours de législature, de 2018 à 2020. Il a remplacé Antoine Baechler qui a dû démissionner en 2018 pour cause d'incompatibilité tenant à la parenté.

Commissions

- Cadastre (président de 2018 à 2020)
- Finances (membre de 2016 à 2020)





service des travaux publics : concours d'architecture pour un nouveau dépôt

La construction d'un dépôt et de locaux pour le service communal des travaux publics a fait l'objet d'un concours d'architecture. C'est le bureau Memento architecture Sàrl qui l'emporte avec un projet fonctionnel, écologique et adapté à la topographie particulière du site.

Le jury a examiné 23 dossiers rendus de manière anonyme dans le cadre d'un concours d'architecture en procédure ouverte. Après une analyse approfondie, il a désigné comme lauréat le projet « Arjei », du bureau Memento architecture Sàrl, basé à Sion, qui répond le mieux aux objectifs et exigences prédéfinis.

Situation actuelle

Les Travaux Publics communaux se trouvent depuis plusieurs années à l'étroit dans leurs locaux. Leurs bâtiments sont aujourd'hui répartis sur le territoire communal. Le but du projet est de regrouper tous leurs services sur un même site afin de gagner en efficacité. En décembre 2019, l'Assemblée primaire de Nendaz a octroyé un crédit d'engagement de 6.5 millions de francs réparti sur la période 2020-2023 pour la construction de ce dépôt. La Commune de Nendaz a déjà fait l'acquisition du terrain, dans le secteur Les Cârtes à Basse-Nendaz, une position stratégique au centre de la commune et en bordure de la route cantonale.

Présentation du projet lauréat

Le projet prévoit la construction de deux volumes, très différents par leur structure et affectation mais similaire dans le langage architectural. Les volumes délimitent une généreuse place, rendant les accès faciles à tous



« Arjei », le projet lauréat.

les véhicules et offrant une interaction aisée entre le personnel des bureaux et le personnel externe.

Le premier volume « dit froid » est enterré, vient chercher les limites parcellaires, tout en prenant en compte les courbes de niveaux, lui donnant ainsi des cassures sur la longueur. Il abrite les garages pour tous les véhicules de service. Le second, en aval, donne d'un côté sur la place de travail et de l'autre sur la vallée. Il accueille les bureaux, les magasins et, au sous-sol, le parking et le vestiaire des employés.

Le jury a particulièrement apprécié :

- La convivialité et la facilité de relation entre les différents espaces
- Le choix du bois comme l'un des matériaux principal; la Commune et Bourgeoisie de Nendaz étant propriétaire de forêts et souhaitant valoriser

l'utilisation de cette ressource dans les constructions publiques

- L'accès facile en toutes saisons (même en cas de chute de neige) et la réflexion menée autour du flux de circulation
- La bonne intégration au paysage avec une partie enterrée et une végétalisation des toitures
- Le soin apporté à l'impact environnemental, la Commune de Nendaz étant labellisée Cité de l'Energie GOLD

Étape suivante

À la suite du concours, un cahier des charges provisoire a été élaboré. Ce dernier, actuellement en marge d'être finalisé, sera transmis au bureau d'architecture lauréat pour adaptation du projet aux besoins communaux. À la fin de cette étape, une mise à l'enquête publique devra être publiée par le Canton.

réaménagement de la station

Le projet de réaménagement du centre de la station, de la plaine des Ecluses au rond-point, est sur le point d'être finalisé.



Plan des trois secteurs qui seront mis tour à tour à l'enquête dans le courant de l'année.

Il se divise en trois secteurs qui seront mis séparément à l'enquête publique dans les prochains mois: l'ouest vers la plaine des Ecluses, la promenade 2^e partie, soit la zone vers la patinoire, la Coop et la Migros, et enfin la place du marché sur le dernier tronçon jusqu'au rond-point (voir plan ci-joint). Le réaménagement du centre de la station est un projet de longue haleine qui a nécessité de nombreuses négociations pour obtenir les servitudes publiques nécessaires et qui a fait l'objet d'une démarche participative avec les nombreux propriétaires concernés. D'une grande importance

stratégique pour notre destination, il vise à transformer le centre de la station en un véritable espace de rencontre convivial et fonctionnel.

Ouest

Cette partie sera dédiée, comme déjà aujourd'hui, au développement d'activités ludiques et de détente. Sont prévus des aménagements pour le vélo l'été (pump-track, funslope) ainsi que pour le ski et la luge l'hiver (nouvelles pistes et tapis supplémentaires), le tout dans un prolongement harmonieux avec la place de jeux et le reste de la plaine des Ecluses.

Promenade - 2^e partie

L'idée est d'ici assurer une continuité entre la promenade déjà réalisée à la plaine des Ecluses et la future place du marché tout en intégrant le rez des commerçants et le parking de la patinoire. Une liaison sécurisée pour les piétons est placée au centre de la réflexion, mais l'accent est aussi mis sur l'amélioration du confort pour tous les usagers (mobilité douce, trafic). Cette zone sera limitée à 30 km/h.

Place du marché

Actuellement, ce secteur est principalement dédié au stationnement. L'ambition est de le transformer en véritable cœur de station attractif et de qualité. Il sera limité à 20 km/h avec une priorité accordée aux piétons. Le rez des commerces sera mis en valeur. Des espaces publics conviviaux seront créés tout en gardant une flexibilité d'utilisation (été/hiver, marché nendard, usages quotidiens, etc.).

Volg s'installe à Haute-Nendaz

La Commune de Nendaz loue des locaux, situés au centre du village, à Volg, enseigne suisse reconnue en matière de commerce de proximité.

Cet espace commercial d'une surface de vente de 156 m², à la route de Nendaz 860, était auparavant occupé par Vis-à-Vis.

La Commune a lancé un appel aux chaînes de magasins alimentaires de la région; estimant qu'il était important de maintenir cette offre dans le centre historique de Haute-Nendaz. Le Conseil communal a retenu avec plaisir la proposition de Volg. Un contrat de bail de cinq ans, renouvelable à trois reprises, a été signé.

Cette enseigne se positionne comme spécialiste des magasins de village et des petites surfaces en Suisse alémanique et en Suisse romande avec une attention toute particulière portée au contact personnel et à la proximité avec sa clientèle. Déjà implantée avec

succès à Basse-Nendaz, elle propose un assortiment intéressant, en grande partie composé de produits suisses et même locaux, et qui répond aux besoins quotidiens.

Actuellement, d'importants travaux de rénovation et d'aménagement sont entrepris par le groupe Volg. L'inauguration est prévue pour le 24 juin prochain.



Des représentants de la Commune et de Volg au moment de la signature du bail.

© Sonia Déléze

fusion des centres médico-sociaux des districts de Sion, Hérens et Conthey

Le centre médico-social (CMS) de Nendaz a fusionné le 1^{er} janvier dernier avec quatre autres CMS de la région. Son site de même que les 39 postes de travail ont été maintenus.



Les CMS subrégionaux de Sion (Sion et Veysonnaz), du val d'Hérens (Evolène, Hérémenche, Mont-Noble, Saint-Martin et Vex), du Coteau (Arbaz, Ayent, Grimsuat et Savièse), du vallon de la Printse (Nendaz) et des Coteaux du Soleil (Ardon, Chamoson, Conthey et Vétroz) sont désormais réunis au sein d'une seule même entité, le CMS régional de Sion-Hérens-Conthey. Au total, 500 collaborateurs, 16 communes et 3 districts sont concernés par ce regroupement.

Tous les postes de travail sont maintenus de même que l'ensemble des cinq sites, ceci afin de garantir une relation de proximité avec la population. Cette nouvelle organisation n'a aucune incidence pour les bénéficiaires des prestations du CMS.

Cette régionalisation vise à harmoniser l'accès aux prestations du service social et des soins. De plus, des pôles de com-

pétences spécifiques notamment dans les domaines des soins psychiatriques et palliatifs, de l'ergothérapie ou de la physiothérapie pourront être développés. Le renforcement des structures permettra aussi de mieux faire face aux multiples défis qui attendent les CMS dans les années à venir, à savoir le vieillissement de la population, la volonté de renforcer les capacités de maintien à domicile et la fragilité sociale d'une partie de la population.

Le CMS de Sion-Hérens-Conthey est le quatrième à se régionaliser après ceux de Sierre, du Haut-Valais et de la région de Monthey, suivant ainsi les recommandations du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Organigramme et représentations

Le CMS régional de Sion-Hérens-Conthey est dirigé par l'actuel directeur du CMS subrégional de Sion, Frédéric Pralong. Ce dernier est secondé par trois cheffes de services. Les directeurs actuels des CMS subrégionaux occupent tous une fonction cadre au sein de la nouvelle organisation, que ce soit comme directeur, chef de service ou chef de site avec un taux d'activité redimensionné d'un commun accord.

Les chefs de site sont responsables des prestations organisées au niveau local. La Commune de Nendaz dispose d'une représentante au comité, Emilie Bornet, présidente de la commission des affaires sociales, ainsi que d'un délégué à l'assemblée générale, Jean-Charles Bornet, membre de la commission des affaires sociales.



À Nendaz, le CMS compte deux sites: l'un à Haute-Nendaz dans les locaux de la Maison de la Santé et l'autre à Basse-Nendaz. © Sonia Déléze / Aline Fournier

remontées mécaniques : 32 jours de plus !

Nendaz propose, cet été, une ouverture élargie des installations de début juin à fin octobre.

À Nendaz, la Commune, l'office du tourisme et la société de remontées mécaniques travaillent depuis de nombreuses années main dans la main au développement touristique de la destination. Une amélioration continue de l'offre estivale et automnale figure parmi les axes stratégiques essentiels que partagent ces trois instances. Dans cette optique, ces dernières ont décidé d'une ouverture élargie des remontées mécaniques cet été, ce qui répond également à une forte demande tant de la part des vacanciers que de celle des habitants de la région.



La télécabine de Tracouet sera en fonction tous les jours du 19 juin au 31 octobre.

© Jean Cingria

Concrètement, le télésiège de Combatseline ouvre les week-ends du 5-6 juin et du 12-13 juin puis tourne en continu dès le 19 juin alors qu'il avait pris du service le 27 juin l'année dernière. La télécabine de Tracouet est également accessible à la clientèle dès le 19 juin et jouera les prolongations avec une ouverture en continu jusqu'au 31 octobre contre une fermeture le 18 octobre en 2020.

Ces 32 jours d'exploitation supplémentaires garantissent aux locaux comme aux hôtes de la destination l'ouverture

d'au moins une installation de début juin à fin octobre. De quoi leur offrir l'occasion de profiter de la fraîcheur de la montagne, de se ressourcer face à des panoramas grandioses et de partir à l'aventure à pied ou en VTT à la découverte de paysages alpins dignes de carte postale. La Commune de Nendaz s'est engagée à soutenir cette démarche en offrant une garantie de déficit pour cette prestation complémentaire par le budget ordinaire de sa commission Economie, Tourisme et Mobilité financé par la taxe de séjour.

Nendaz Tourisme, la Commune de Nendaz et NV Remontées mécaniques SA profitent de ces lignes pour remercier tous les partenaires locaux qui ont œuvré intensément et sans relâche cet hiver pour assurer le meilleur accueil possible à nos hôtes ainsi que nos clients pour leur fidélité et leur attachement à Nendaz.

Retrouvez l'intégralité de l'horaire estival des remontées mécaniques sur www.nendaz.ch.

nouveau sentier de la vache d'hérens à Tortin

par Aurélie Perroud

Salut! Moi c'est Cheesy, la mascotte de Nendaz. On m'a confié la mission de te faire découvrir ma vie de vache d'Hérens. Alors... Suis-moi!

Tu connais forcément la race d'Hérens. Je parierais ma sonnette que tu m'as déjà vue lors de tes balades en montagne à la belle saison, ou le reste de l'année dans les villages. Peut-être même que ta famille possède quelques vaches?

Mais sais-tu comment on fabrique le fromage à partir de notre lait? T'es-tu déjà essayé à la traite à la main, comme autrefois? Sais-tu pourquoi les vaches luttent, ou à quoi servent leurs sonnettes?

Le sentier de la vache d'Hérens, fun et ludique, propose à travers 6 jeux

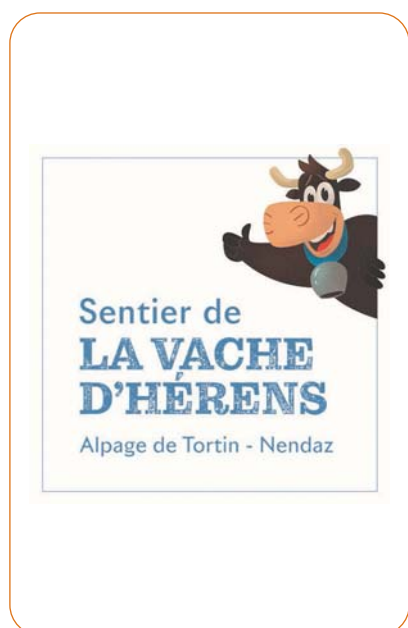
répartis autour de l'alpage de Tortin de répondre à toutes ces questions et d'en apprendre plus sur cette race emblématique de notre région.

Le sentier, d'une longueur de 6 kilomètres, peut se parcourir dans les deux sens, à la montée ou à la descente. Pour les petits, il est recommandé de monter en télésiège jusqu'à Tortin et de découvrir le sentier dans la descente. On compte pour ce parcours environ 1 h 30 de marche. Pour les plus courageux, il est possible de faire l'aller-retour à pied; la balade fait

ainsi 12 kilomètres et 320 mètres de dénivelé (positif/négatif), pour environ 3 h de marche.

Le nouveau sentier de la vache d'Hérens sera inauguré dans le courant de l'été. Il est offert par la Commune de Nendaz, en collaboration avec l'Alpage de Tortin et Nendaz Tourisme.

À bientôt avec Cheesy pour de nouvelles aventures!



La vache d'Hérens, la star d'un nouveau sentier thématique à Tortin. © Etienne Bornet

nouveau sentier historique « sur les pas du déserteur »

par Yvette Martignoni et Yvan Fournier

Charles-Frédéric Brun, peintre imagier venu de France, arriva à Nendaz à la moitié du 19^e siècle. Il est aujourd'hui encore un personnage historique incontournable de notre commune.

Grâce à ses images colorées, il amena un peu de gaieté dans les maisons paysannes aux plafonds bas et aux fenêtres minuscules. En contrepartie, les villageois lui offraient un bol de soupe et un quignon de pain, voire le gîte dans la grange voisine. Il vécut en SDF, la peur des gendarmes au ventre, se cachant entre Nendaz et le val d'Hérens jusqu'à sa mort en 1871.

Curieux destin que celui de ce personnage à l'existence mystérieuse et aux œuvres enchanteresses ! En guise de signature, elles portent, pour la plupart, trois initiales calligraphiées en majuscules : CFB. Quelques rares images nous en apprennent plus : il y est écrit « Charles-Frédéric Brun », mais, à ce jour, ces nom et prénom n'ont été retrouvés dans aucun registre officiel. Rien sur le lieu et la date de sa naissance, ni sur sa formation, ni sur les circonstances ou les raisons de son arrivée en Valais à l'automne 1843. Ces zones d'ombres lui vaudront l'appellation qui fait aujourd'hui sa notoriété : Le Déserteur !

Pour garder son souvenir vivant 150 ans après sa mort, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Nendard (ASPN) raconte sa vie et son œuvre sur un parcours en boucle partant de Nendaz Tourisme et passant par les villages de Haute-Nendaz, Sor-

nard, Basse-Nendaz et Saclentse. Le temps de marche est d'environ 2 h 30 avec un dénivelé de 376 m (positif/négatif) pour 7.4 km. Le parcours est accessible toute l'année. Tout au long de la balade, dix-sept panneaux didactiques vous renseigneront sur la vie, l'art, les images du Déserteur. Des QR codes vous donneront accès à des informations supplémentaires et à un

quiz adapté aux juniors. Pour ceux que la technologie rebuterait, une brochure sera disponible à Nendaz Tourisme.

La mise en place du sentier didactique est prévue pour le mois de juin de cette année. Renseignement sur le site de l'ASPN www.patrimoine-nendaz.ch.



« Saint Jean des Fleurs, Sainte Geneviève comtesse de Brabant. Jean-Pierre et Jean-Barthélémy Dayer, le 7 janvier 1851. CFB. » Un des rares portraits représentant des Hérémensards, émigrés à Nendaz, les ancêtres des Dayer de Saclentse. Collection privée. © Robert Hofer

le déserteur 2021

Les 150 ans du décès de Charles Frédéric Brun, dit le Déserteur, seront largement commémorés cette année à travers différents événements et ouvrages.

Charles-Frédéric Brun, surnommé le Déserteur, arriva à Nendaz au milieu du 19^e siècle. Il troquait ses tableaux colorés contre des repas. Il vécut en SDF avec la peur des gendarmes, se cachant entre Nendaz et le val d'Hérens, jusqu'à sa mort en 1871.

Le Déserteur 2021 est un projet multidisciplinaire initié et coordonné par Yvan

Fournier, vice-président de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Nendard (ASPN), pour marquer les 150 ans de la disparition de ce personnage emblématique de l'histoire nendette. Il a été soutenu par de nombreux généreux donateurs, des entreprises et des particuliers, la Commune, le Canton, la Loterie Romande, etc. Plus d'informations sur www.patrimoine-nendaz.ch.

Exposition – 27 août au 6 novembre

Une exposition sera présentée au Nînd'Art du 27 août au 27 novembre 2021 autour du Déserteur et de ses œuvres.

Sentier thématique – Dès mi-juin 2021

Un sentier thématique « Sur les pas du Déserteur » sera inauguré le 11 juin 2021. Il retrace l'histoire de Charles-

Frédéric Brun à travers une balade entre Haute-Nendaz, Basse-Nendaz et Saclentse (voir page 43).

Livre d'art « Charles-Frédéric Brun, dit Le Déserteur » – Juin 2021

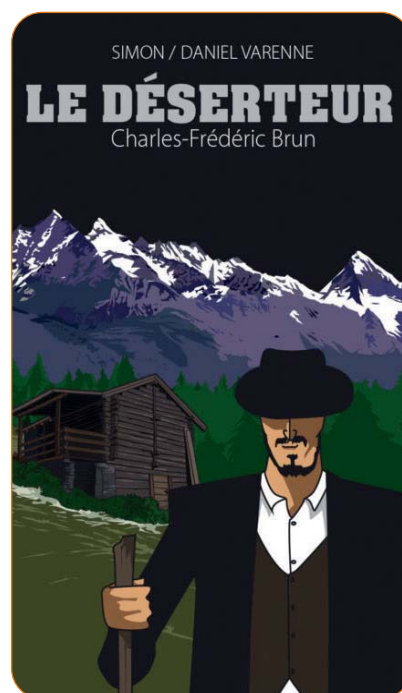
Le premier catalogue raisonné de l'œuvre de Charles-Frédéric Brun regroupera plus de 200 reproductions de ce peintre commentées par l'historien d'art Bernard Wyder. Au total, près de 190 images du Déserteur ont été recensées dont de nombreuses retrouvées dans des habitations nendettes, ainsi qu'environ 25 armoires et panneaux de bois peints, 18 crucifix peints, une dizaine de textes écrits de sa main, une peinture sur façade en madriers à Euseigne et bien sûr les fameuses fresques murales de la chapelle Saint-Michel à Haute-Nendaz. La parution est prévue pour cet été.

BD Le Déserteur – Novembre 2020

Vous avez envie de découvrir la vie du Déserteur? Lorsqu'en 1871, à 67 ans, il meurt de froid dans une grange de Veysonnaz, il laisse derrière lui des dizaines d'œuvres et bien des questions sur son histoire. Découvrez ce personnage énigmatique à travers une BD réalisée par le dessinateur sierrois Simon et le scénariste français Daniel Varenne.

Spectacle musical « Les couleurs du désert » – Octobre 2021

Un spectacle musical est en cours de préparation avec la participation de Marie Héritier pour les textes et de Jean-Charles Pitteloud pour la musique et les arrangements. Une dizaine de représentations devraient être agendées dans le courant du mois d'octobre 2021.



Retour en photos sur l'exposition « Alp'Âge »

Cette exposition de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard a été par trois fois ouverte puis fermée à cause de la crise sanitaire entre le 23 octobre 2020 et le 4 avril 2021.

Des classes de Nendaz l'ont visitée durant les horaires scolaires.

À noter que les enseignants peuvent visiter les expos avec leurs classes tout au long de l'année en prenant directement contact avec melanie@nindart.ch.



Au Nind'Art cet été : le cor des Alpes à l'honneur!

Dates : du vendredi 16 juillet au dimanche 8 août 2021

**Horaires : du vendredi au dimanche de 16 h à 19 h
sauf le samedi 24 juillet de 10 h à 20 h**

Cette année marque les 20 ans du Valais Drink Pure Festival de cor des Alpes de Nendaz. Cet anniversaire ne pourra pas être célébré aussi bien que voulu, mais une exposition au Nind'Art vous donnera l'occasion de découvrir l'histoire du cor des Alpes à Nendaz en général et de son festival en particulier.

L'édition 2021, dont la tenue dépend bien sûr de l'évolution de la situation sanitaire, a été fixée au samedi 24 et dimanche 25 juillet. Elle se concentrera sur ce qu'est l'essence même de cet événement : le concours de cor des Alpes. S'y sont ajoutés au fil des années le cortège, le marché artisanal, les bals, le concours OFF ou encore les animations folkloriques. Ces nombreuses touches festives ont permis de faire connaître le cor des Alpes aux hôtes de Nendaz et de créer d'inoubliables moments conviviaux.

L'exposition présente également les 20 affiches de la manifestation et de nombreuses photos. Certains jours, il sera possible d'y assister à une démonstration de fabrication artisanale de cor des Alpes. Découvrez-y également un film rassemblant des vidéos d'archives ainsi que différentes interviews.





salubrité publique et environnement

Le Conseil communal a décidé en septembre 2020 la mise en place d'actions pour favoriser la qualité des espaces naturels en luttant contre l'insalubrité. Un recensement des sites illécites a déjà été effectué. Phase suivante: l'envoi d'une sommation aux contrevenants.

Cette volonté repose à la fois sur plusieurs considérants environnementaux et esthétiques propres à chaque type de déchets illégalement déposés:

- **Déchets verts**

L'élimination des déchets verts entreposés en dehors des places autorisées s'inscrit dans les mesures qui tendent à limiter la prolifération des plantes exotiques envahissantes qui peuvent générer de grandes pertes économiques pour l'exploitation agricole notamment.

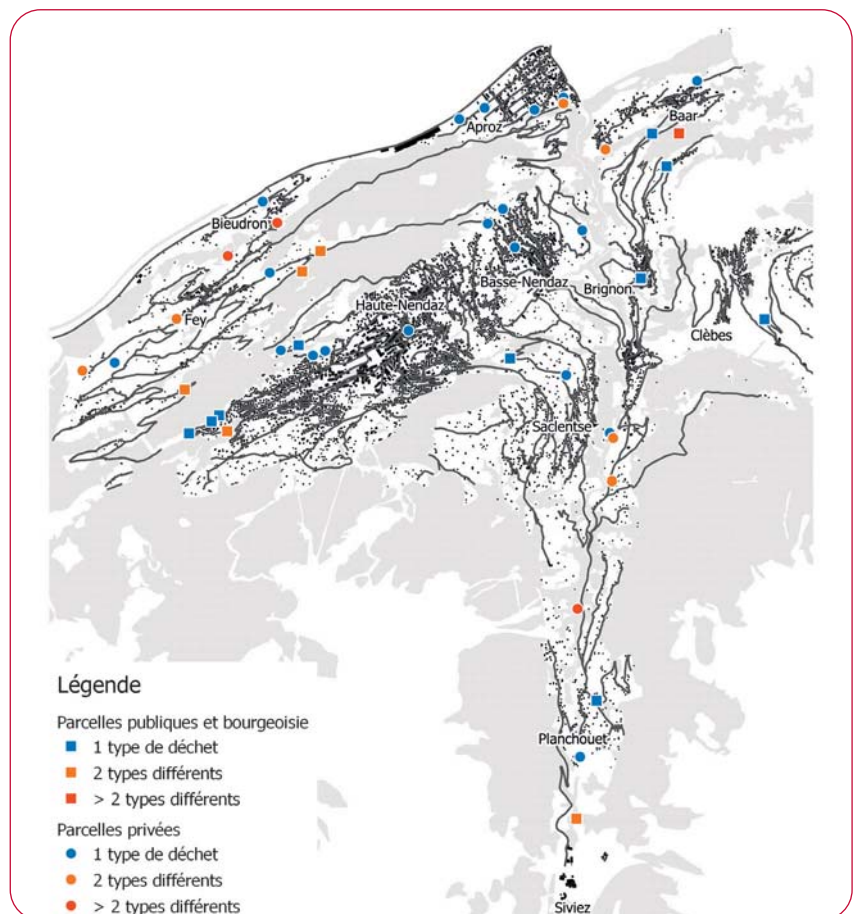
- **Véhicules, épaves de véhicules ou éléments de véhicule**

Un dépôt de véhicule ou d'engin agricole sur une zone non aménagée à cet effet est illicite car il est susceptible de provoquer une pollution du sol ou des eaux (par des fuites d'essence, d'huile, d'acide ou autre). Le dépôt de pièces provenant d'un véhicule est interdit au même titre.

- **Encombrants et matériaux de chantier**

Les instances touristiques de notre destination s'appliquent à séduire nos hôtes en promouvant des paysages idylliques. Malheureusement il arrive fréquemment que des randonneurs voient leur périple entaché par la vision d'encombrants ou de matières insalubres, sales, malodo-

antes et notamment des véhicules, provoquant un effet nocif ou incommode



hors d'usage, des parties de véhicules ou autres objets d'un certain volume. À ce titre, il est interdit d'en conserver, d'en jeter ou d'en laisser en un lieu quelconque, même sur le domaine privé où elles peuvent exer-

cer un effet nocif ou incommode pour le voisinage ou pour l'environnement. La création à ciel ouvert de dépôts de ferraille ou autres matériaux de construction sont par ailleurs subordonnés à une autorisation préalable.

Suite à la prise de position du Conseil communal, un groupe de travail multidisciplinaire a été mis en place avec des représentants des services de l'édilité, de la bourgeoisie, des travaux publics et de la sécurité. Un tel projet ne pourra cependant être mené à bien sans une prise de conscience de chaque citoyen.

Devoir de la Commune

Il est de la prérogative d'une Commune de garantir l'hygiène et la salubrité en général sur son territoire. Cela passe par la collecte et l'élimination des déchets, garanties à Nendaz par les nombreux containers et moloks disposés dans les différents villages ainsi que par la déchetterie des Eterpas à Fey et le Centre de tri Ecobois, auxquels, rappelons-le, le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

De par sa certification ISO 14'001, la Commune de Nendaz s'est de plus engagée à intégrer le développement durable à ses préoccupations, à réduire autant que possible les impacts environnementaux ainsi qu'à protéger l'homme et son environnement contre les atteintes nuisibles ou incommodes.

Responsabilité des citoyens

L'hygiène des habitations, des installations et des terrains incombent en premier lieu aux propriétaires. De plus, il en va de la responsabilité de chacun de respecter les espaces publics. La Commune a pour mission d'effectuer les contrôles et, au besoin, de prendre les mesures qui s'imposent.

Recensement des sites illicites

Le Conseil communal a sollicité son service sécurité pour mener une action visant à lutter contre les dépôts de déchets illicites. Les agents municipaux ont dressé une liste non-exhaustive d'une cinquantaine de sites non-conformes à la législation en la matière, seize sur des terrains communaux et bourgeoisiaux, le reste sur des terrains privés.

Information et sommation

Il s'agissait, dans un premier temps, de prévoir des mesures visant à la sensibilisation de la population à cette problématique et au rappel des bases légales.

Place désormais à l'assainissement des sites problématiques, à commencer par ceux se trouvant sur des terrains communaux ou bourgeoisiaux. La liste des parcelles concernées a été publiée au bulletin officiel du 28 avril dernier ainsi que sur le site internet de la commune. Les propriétaires de matériaux, véhicules, remorques, engins et outils agricoles qui ont abusivement profité de ces terrains ont eu 20 jours pour récupérer leurs biens et les déposer sur une place autorisée. Passé ce délai les matériaux et engins sont évacués par les services communaux dans une fourrière et il est ainsi supposé que les propriétaires concernés ont abandonné leur propriété au sens de l'art. 729 du code civil.

En ce qui concerne l'assainissement des parcelles privées, prochainement, la police municipale enverra des avertissements aux propriétaires concernés, leur sommant de régulariser la situation

dans un délai donné. En cas de non-respect de cette injonction, une procédure administrative sera lancée pour une remise en état du terrain; les frais inhérents à la fois à la procédure et aux travaux étant à la charge du contrevenant. Ce dernier pourrait, par ailleurs, faire l'objet d'une dénonciation au Tribunal de police, l'exposant à une forte amende.

Les dépôts de matériaux de chantier ainsi que le stockage des véhicules appartenant à des entreprises ayant cours dans le domaine de la construction, des paysagistes ou des garagistes sur des terrains non affectés à cet usage seront traités par le service de l'édilité communal qui initiera une procédure invitant les propriétaires en infraction à régulariser leur situation. Dans ce cas de figure également, les frais de procédures seront mis à la charge des contrevenants sans préjudice de l'amende éventuelle. ■

Bases légales

Plusieurs articles du règlement de police de la Commune de Nendaz sont consacrés à la problématique de la salubrité dont :

- Article 48: Il est interdit d'entreposer sur un terrain public ou privé tout véhicule sans plaques ou à l'état d'épave et dans un état pouvant porter atteinte au paysage ou à l'esthétique urbaine.
- Article 53: Il est interdit de conserver, de jeter ou de laisser en un lieu quelconque, même sur le domaine privé où elles peuvent exercer un effet nocif ou incommode pour le voisinage ou pour l'environnement, des matières insalubres, sales, malodorantes ou autres (...).

Voir également concernant les devoirs et tâches de la Commune :

- Règlement communal de police articles 42, 49
- Règlement communal des constructions article 44
- Règlement communal sur la gestion des déchets article 2
- Arrêté cantonal concernant l'élimination des véhicules automobiles hors d'usage et l'aménagement de leurs places dépôt article 4

Voir également concernant les responsabilités des citoyens :

- Règlement communal de police articles 51, 54, 55, 56
- Règlement communal des constructions article 59
- Règlement communal sur la gestion des déchets articles 12, 20, 22, 24
- Arrêté cantonal concernant l'élimination des véhicules automobiles hors d'usage et l'aménagement de leurs places dépôt articles 1, 2, 3, 5

Voir également concernant les poursuites et pénalités encourues :

- Règlement communal de police articles 77, 78, 79
- Règlement communal sur la gestion des déchets article 33, 34

Retrouvez les liens vers tous ces règlements sur www.nendaz.org/salubrite.

La Commune s'appuie également sur les dispositions fédérales et cantonales relatives à la protection de l'air, des eaux, du sol ainsi que celles concernant l'élimination des déchets et l'assainissement des sites contaminés.

covid-19 : soutien à l'économie locale

par Matthieu Pernet

Le Conseil communal de Nendaz poursuit son engagement en faveur des acteurs économiques impactés par la pandémie et renouvelle les mesures mises en place l'année dernière en y ajoutant une aide pour les entreprises engageant des étudiants cet été.

Avec ce programme de mesures, la Commune de Nendaz entend accorder des aides ciblées qui favorisent un retour rapide à une meilleure situation économique et sociale. Un montant global de plus d'un million de francs a été mis au budget pour l'année 2021 à cet effet.

Financement des jobs d'étudiant été 2021

Cet été, un soutien financier aux entreprises proposant des contrats d'emploi pour les étudiants est mis en place. Concrètement, la Commune de Nendaz subventionnera 50% des salaires pour les entreprises qui engagent des jeunes étudiants domiciliés sur la commune. Cette action qui vise à soutenir

les jeunes et les entreprises est limitée aux 10 000 premières heures annoncées. Le détail, les conditions et le formulaire d'inscription de souscription à

cette mesure pour les entreprises sont disponibles à l'adresse www.nendaz.org/soutienccovid.

Principales mesures de soutien 2021

- Chèques familles de 350 francs par enfant mineur utilisable auprès des commerces locaux
- Subventions extraordinaires aux sociétés locales
- Ouverture élargie des remontées mécaniques (32 jours supplémentaires)
- Rabais propriétaire pour l'abonnement 4 Vallées (10% + 10%)
- Réduction de la taxe de base de la TPT en fonction de la perte de chiffre d'affaires
- Financement du 50% des salaires des jobs d'été pour étudiants
- Ouverture d'un centre de vaccination contre le Coronavirus du 17 mai au 9 juillet

nid de guêpes : appel aux pompiers qu'en cas d'urgence

La destruction de nids de guêpes ne figure pas dans les missions d'un centre de secours incendie (CSI). Désormais, le corps de pompiers de Nendaz/Veysonnaz n'interviendra qu'en cas d'urgence et à un tarif de 350 francs.

Jusqu'ici le CSI Printse prenait en charge l'ensemble des alarmes relatives aux nids de guêpes. Or la demande en la matière a explosé ces dernières années, passant de 19 interventions en 2013 à 40 en 2020, ce qui

représentait respectivement 21% des interventions en 2013 contre plus de 50% aujourd'hui ! Cette tâche n'est pourtant pas une raison d'être d'un CSI et n'entre pas dans les missions qu'il se doit d'assurer.

Fort de ces éléments, le Conseil communal, sur proposition de l'état-major et de sa commission sécurité, a décidé de maintenir un service minimum à la population régi par la notion d'urgence. Autrement dit, les sapeurs-pompiers de Nendaz et Veysonnaz se rendent sur le terrain uniquement si le nid de guêpes se trouve dans un lieu public (crèches, écoles, restaurants), dans une chambre d'enfant ou au domicile d'une personne allergique. Par ailleurs, ne sont prises en charge que les alarmes reçues via le 118. Dès à présent, cette prestation est facturée 350 francs.

Il n'y a plus d'engagements sur appel téléphonique auprès de l'administration communale, ni lorsque la situation ne présente aucun caractère urgent. Dans ces deux cas, une redirection vers des entreprises spécialisées, qui ont elles tous les moyens tant en termes de compétences que de ressources humaines, est désormais effectuée.



Si vous avez un nid de guêpes chez vous, deux cas de figure: en cas d'urgence, appelez le 118, sinon tournez-vous vers une entreprise spécialisée. © Droits réservés

Sentiers pédestres et travaux forestiers, des chemins parsemés d'« bûches »

pour Ecoforêt, Julien Fournier, garde-forestier adjoint

Tout au long de l'année, les équipes forestières arpentent les forêts de la commune afin de les entretenir et de garantir leur rôle de protection sur le long terme. Ces interventions sylvicoles peuvent entraîner des fermetures ponctuelles de promenades que les différents utilisateurs n'accueillent pas toujours avec le sourire, même si elles visent avant tout à les protéger.

Face à l'évolution de la société actuelle, la forêt joue des rôles toujours plus prépondérants. Sur le territoire communal, nombreuses sont les promenades qui traversent les forêts et ce sont d'ailleurs elles qui en font souvent tout le charme. Au-delà de cet aspect esthétique et touristique, avec la topographie très montagneuse du haut de la commune nendaz, la forêt remplit une fonction de protection devenue indispensable pour les différents ouvrages existants en contrebas (habitations, routes, bisses, sentiers pédestres, etc.), ce qui est d'autant plus important sur certains versants construits sur de gros blocs ou recouverts d'un manteau neigeux.

Lors de la planification des interventions, les travaux engendrant des fermetures de sentiers sont programmés, dans la mesure du possible, durant les périodes à plus faible fréquentation. Cependant, les promenades et les bisses les plus attrayants se situent, pour la plupart, à une altitude supérieure à 1200 mètres. Ces forêts restent donc difficilement accessibles durant la période hivernale, même pour les bûcherons les plus aguerris. C'est pourquoi il est parfois nécessaire de fermer un sentier ou une route afin de garantir la sécurité lors des travaux d'exploitation.

Pour ce faire, différentes signalisations, plus ou moins restrictives, peuvent être mises en place selon les travaux engagés. Si les travaux d'abattage ne présentent pas de dangers imminents pour la route ou le sentier, des triopans (signal pliant) « coupe de bois » sont mis en place. Ces derniers servent à rendre attentifs les utilisateurs au fait que des travaux sont en cours. Dans d'autres cas, si des abattages devaient mettre en danger les randonneurs de passage dans la zone en question, du personnel se charge d'en interdire l'accès durant les travaux.

D'un point de vue pratique et technique, les abattages sont effectués dans un premier temps et l'évacuation des bois dans un deuxième. Il est ainsi parfois nécessaire de fermer un sentier pour toute la durée de l'intervention. Des bâches restrictives sont alors mises en place. En journée, le bruit des tronçonneuses reste très dissuasif, mais la fermeture doit également être respectée en dehors des horaires de travail, car les bois abattus ne sont pas sécurisés et peuvent se mettre en mouvement.

Le forestier-bûcheron est en constante réflexion pour effectuer son travail de manière à garantir sa propre sécurité, celle de ses collègues ainsi que celle

des personnes externes au chantier qui souhaitent profiter de la quiétude de nos belles forêts. La signalisation est pensée et mise en place dans cette même logique. Pour les promeneurs, en dehors de l'aspect sécuritaire de ces restrictions, il faut voir ces interdictions momentanées d'accès comme autant d'opportunités d'explorer de nouveaux lieux.

Si cet article vous a interpellé, laissé dubitatif ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le triage forestier Ecoforêt en charge de la gestion du patrimoine forestier nendard.



Les randonneurs sont priés de respecter la signalisation mise en place pour leur propre sécurité. © Ecoforêt

les départs à la retraite

Deux employés communaux ont récemment pris une retraite bien méritée : Liliane Bourban et Antoine Mariéthoz.

Liliane Bourban

Engagée comme employée de commerce en février 1991 et à la retraite depuis décembre dernier, Liliane Bourban n'aura raté que de peu les 30 ans d'activité à la Commune de Nendaz. Elle a travaillé pour différents services, tout d'abord au contrôle des habitants, puis au bureau des étrangers, au secrétariat de la police et enfin, depuis 10 ans, à la

fiscalité. Ce qui va lui manquer ? « Les personnes âgées que j'aidais à remplir les déclarations d'impôt et que je revoyais d'année en année. »

Antoine Mariéthoz

Antoine Mariéthoz a été engagé en septembre 2002 en qualité de dessinateur puis de chargé de sécurité. Il a pris sa retraite en novembre dernier, après

18 années d'activité au sein de la Commune de Nendaz.

Nous souhaitons à Liliane Bourban et à Antoine Mariéthoz de profiter pleinement de leur retraite et les remercions chaleureusement pour leur engagement et leur fidélité!

agriculture : projet d'irrigation hauts et bas de Fey

par la Commission Bourgeoise, forêts et agriculture, Jean-Charles Bornet

Une assemblée des propriétaires concernés sera convoquée aussi tôt que les conditions sanitaires le permettront.

Après avoir rencontré tous les propriétaires qui le souhaitent dans le courant de l'automne 2020, le bureau De Saxo Ingénieurs SA a finalisé le projet suite aux remarques formulées tant par les propriétaires que par le Service des améliorations structurelles de l'Etat du Valais.

La Commune de Nendaz par sa commission agricole, qui est porteuse du projet, devait convoquer une assemblée des propriétaires pour le présenter et le soumettre au vote avec double majorité (propriétaires et surfaces).

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, cette assemblée indispensable pour la réalisation du projet n'a pas pu être convoquée et ne pourra l'être avant que les conditions sanitaires ne le permettent.

Afin de ne pas perdre davantage de temps, le programme de validation a été modifié dans les sens que le dossier sera préalablement présenté d'ici cet automne à l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG) qui devrait le soutenir à hauteur de 33%. Les participations

cantonale (37.6%) et communale (9.4%) viendront compléter ce soutien pour un total de 80%. Les propriétaires ne devront finalement supporter qu'une part de 20% de l'ensemble des travaux. Ces derniers seront ainsi convoqués, en toute connaissance de chose, pour une assemblée qui devra valider ou non le projet, après que la décision de l'OFAG soit connue, en espérant que les conditions sanitaires permettront la tenue d'une telle assemblée d'ici la fin de l'automne 2021.

nouveau chef pour le service social

Le Conseil communal de Nendaz a désigné Alain Broccard en qualité de chef du service social et directeur de l'EMS Foyer Ma Vallée. Il prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} juillet 2021.

Alain Broccard, âgé de 48 ans et originaire de Nendaz, est domicilié à Saillon. Titulaire d'un CAS en management des organisations publiques, d'un CAS en médiation ainsi que d'un CAS en investigation financière, il est également au bénéfice d'un brevet pédagogique, d'un brevet de policier ainsi que d'un diplôme de management & ressources humaines.

Depuis presque 9 ans, il est actif dans le monde pénitentiaire, ayant été suc-

cessivement responsable des prisons préventives valaisannes, puis directeur de la prison de la Croisée à Orbe (VD), poste qu'il occupe depuis août 2013. Auparavant, il a occupé plusieurs postes dans le domaine de la police. Préalablement, il a aussi mené un début de carrière dans l'enseignement. Alain Broccard remplacera Freddy Fournier qui quittera ses fonctions après plus de vingt ans d'activité. Le Conseil communal de Nendaz est heu-

reux de pouvoir assurer une bonne transition avec un nouveau directeur pleinement motivé à s'engager pour assurer la continuité, la stabilité et la coordination des prestations du service social et de l'EMS Foyer Ma Vallée.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et plein de succès dans sa nouvelle fonction.



Freddy Fournier, Frédéric Fragnière, Alain Broccard et Emilie Bornet. © J.-P. Guillermin

nouveau chef de poste de la police municipale

Le Conseil communal de Nendaz a nommé Steve Bettex au grade d'Adjudant, en qualité de chef de poste à sa police municipale. Il a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} mai dernier.

Détenteur du brevet fédéral de policier depuis 2002, Steve Bettex a, tout au long de sa carrière, acquis une solide expérience du métier de policier de proximité dans différents corps de polices municipales du canton de Vaud et notamment à Lausanne comme spécialiste LCR, opérateur centraliste en tant qu'aide de commandement ainsi qu'au sein de la structure administrative de police secours. Afin de parfaire sa formation, il participera prochainement au cours de conduite II de l'Institut suisse de police à Neuchâtel.

Chef de poste ad intérim à Nendaz depuis août 2020, cet habitant d'Aproz a pu faire valoir ses aptitudes de meneur d'homme et la qualité de ses prestations est unanimement reconnue tant à l'interne qu'avec les partenaires externes. Il a démontré durant ces derniers mois qu'il réunit toutes les compétences pour assumer la gestion de notre police municipale.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà plein de succès dans sa nouvelle fonction.



■ Steve Bettex. © Droits réservés

une apprentie méritante récompensée

Le prix de l'apprentie méritante a été remis, le 22 décembre dernier, à Loredana Angelone.

Dans le but d'encourager les jeunes ainsi que les entreprises formatrices, un prix d'encouragement à un(e) apprenti(e), qui habite et/ou travaille à Nendaz est attribué chaque année. Sur préavis de la commission «Affaires sociales et jeunesse», le Conseil communal a décidé de l'octroyer en 2020 à Loredana Angelone, recommandée par le Centre médical de Nendaz. À noter que désormais, pour la législature 2021-2024, ce sera la commission «Enseignement et formation professionnelle» qui sera en charge d'examiner les candidatures.

Titulaire d'un CFC d'assistante socio-éducative et exerçant depuis quelques années avec plaisir ce métier, cette habitante de Haute-Nendaz doit, en 2017, envisager une réorientation de sa carrière suite à des ennuis de santé. Elle a alors 29 ans et est déjà maman d'une fille âgée de 4 ans.

Elle choisit de débiter un apprentissage d'assistante médicale à la Maison de la santé. Elle relève ce challenge avec brio puisque non seulement elle obtient ce nouveau diplôme mais, en plus, elle décroche le prix de la Société Médicale du Valais pour le meilleur résultat de fin d'apprentissage d'assistante médicale du Valais romand.



Loredana Angelone, qui a reçu le prix de l'apprentie méritante » et Michel Fournier, alors conseiller communal en charge de la commission « Affaires sociales et Jeunesse ». © Sonia Délèze

« Loredana Angelone est appréciée autant des patients que de nous tous. Nous pouvons relever son engagement, son courage, sa volonté et sa bonne humeur », relève encore ses employeurs. Suite à cette formation, elle intègre, en 2020, de manière permanente l'équipe du Centre médical de

Nendaz. Et au moment de recevoir ce prix, elle attendait un deuxième enfant, une petite fille qui est née deux mois plus tard.

Félicitations à elle pour cette reconversion.

notre commune est riche en talents

La cérémonie de remise des mérites et distinctions s'est tenue le 25 septembre dernier à la salle de Biolette à Basse-Nendaz. Ils sont nombreux à avoir été récompensés pour leur engagement dans les domaines sportif et culturel.

Treize distinctions sportives et un mérite culturel ont été attribués.

Les distinctions ont été décernées à qui a décroché de bons résultats en 2019. Une même personne peut donc en cumuler plusieurs au fil des années.

Au contraire, un mérite ne peut être reçu qu'une seule fois. Il vient honorer une carrière, une œuvre ou un engagement particulier.

Dominique Bourban a reçu un mérite culturel pour son dévouement sans

compter au sein du Nind'Art et son engagement bénévole, depuis des années, en faveur de la culture nendette.

Retrouvez ci-dessous la liste de tous les lauréats.

Distinctions sportives

• Clément Métrailler

Escrime, épée : 1^{er} Championnats Suisses seniors, Ligue A, par équipe ; 5^e Championnats Européens U23, par équipe ; 6^e à Mödling (Autriche) en individuel, circuit européen U23

• Mathieu Glassey

Ski alpin : 1^{er} Championnat Valaisan à Verbier, slalome géant ; 1^{er} au classement général Valais Trophy A

• Louis Leroy

Ski alpin : 1^{er} Finale valaisanne Cadets, GS/SL

• Léa Lathion

Télémark : 1^{re} Championnat Suisse U21, course Sprint, Junior

• Roy Shaw

Karting : 1^{er} Championnat Suisse, cat. Super Mini (8 à 12 ans)

• Bastien Sauthier

Lutte suisse : 1^{er} à Fête romande des jeunes lutteurs

• Maxence Gasser

Patinage artistique : 3^e au Championnat Romand ; 1^{er} rang à lacoupe d'Erguël

• Shaïna Surocca

Gymnastique : 2^e Championnat Suisse Romande, cat. Jeunesse B (-12 ans) ; 2^e Championnat Suisse, cat. C3 ; 1^{re} Fête fédérale de gym, en groupe avec Sion Femina

• Nora Gisler

Gymnastique, danse : 1^{re} Meeting valaisan, 1^{re} Championnat Valaisan ; 1^{re} Championnat Romand, Jeunesse moins de 12 ans

• Joël Fournier

Badminton : 1^{er} Championnats Valaisans, simple messieurs, cat. non licenciée

• Margit Haechler

Badminton : 1^{re} Championnats Valaisans, double mixte, cat. non licenciée

• Uwe Rademacher

Motocycle : Champion d'Europe et 3^e Championnat Suisse, course de cote, cat. Supersport

• StepsDanse avec Valérie Maytain, Valérie Lang, Ombeline Lathion, Patricia Monory et Tania Praz

Claquettes : Coupe et médaille d'or aux Championnats du monde avec le team Suisse

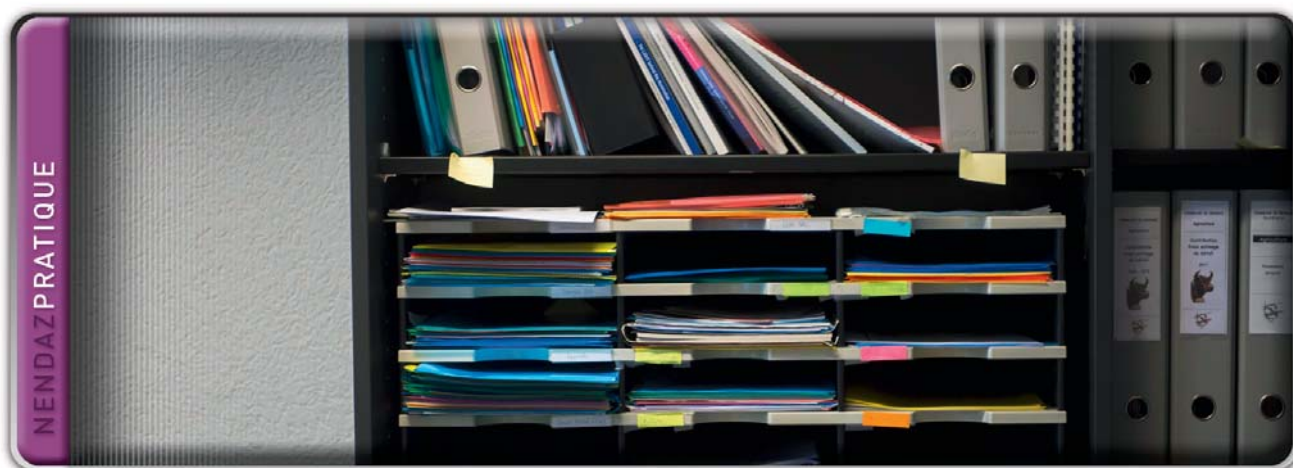
Mérite culturel

• Dominique Bourban

Pour son implication en faveur de la culture nendette



Les personnes distinguées durant cette cérémonie accompagnées, en bas à droite, de la conseillère communale Patricia Conti-Delaloye. © Jean-Pierre Guillermin



mémento

Administration communale

Route de Nendaz 352, Basse-Nendaz
Ouverture du lundi, mardi,
jeudi, vendredi de 8 h à 12 h
et mercredi de 14 h à 17 h

Horaires téléphoniques :

Du lundi au vendredi
de 9 h-12 h et de 14 h-17 h

- Secrétariat 027 289 56 00
- Travaux publics 027 289 58 70
- Finances 027 289 56 20
- Service de la population 027 289 56 30
- Police communale 027 289 58 50
- Cadastre 027 289 56 60
- Édilité 027 289 56 50
- Service social 027 289 57 00

Agence communale AVS

Route de Nendaz 407, Basse-Nendaz
Pascal Praz, agent local
027 289 57 44

Permanence téléphonique
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 8 h 30 à 9 h 30
Rendez-vous sur demande

Bibliothèque communale

Centre de la Biolette 027 288 58 30

Ouverture au public :

Lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h
Mercredi de 9 h à 11 h et 14 h à 18 h
(horaire restreint en été :
lundi de 14 h à 18 h)

Ludothèque

Centre de la Biolette 027 289 58 35

Ouverture au public :

les mercredis de 16 h 30 à 18 h 30
Fermeture durant les
vacances scolaires

Centre médico-social

Secrétariat général 027 289 57 12

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative
tous les jours ouvrables
de 8 h à 11 h 30
et de 13 h 30 à 16 h
au 027 289 57 15
- Permanence infirmière
tous les jours ouvrables
de 13 h 30 à 16 h au 027 289 57 16

Assistance sociale

- 027 289 57 14
Les lundis, mardis, jeudis
et vendredis de 8 h 30 à 9 h 30

APEA (Protection de l'enfant et de l'adulte)

027 289 57 46

Les mardis et jeudis de 8 h à 11 h et
de 14 h à 16 h 30

SOC (Service officiel de curatelle)

027 289 57 48, 027 289 57 49
et 027 289 57 42

Crèche du P'tit Bec

027 289 57 51

Permanence téléphonique :
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

Crèche et nurserie Les Grenouilles

Crèche 027 289 57 95
Nurserie 027 289 57 96
Permanence téléphonique :
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

Direction des écoles

Pierre-Michel Bagnoud
027 289 58 01

Distribution d'électricité

SEIC Service électrique
intercommunal S.A., à Vernayaz
027 763 14 11

État civil

À Sion 027 606 33 40

Feu

Guillaume Fournier,
commandant des pompiers
079 608 07 13
Numéro d'alarme : 118

EMS Foyer Ma Vallée

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

Garde-chasse

Christian Bornet 079 355 39 18

Juge de commune

Mireille Fournier 079 173 42 46

Objets trouvés

Police municipale 027 289 58 50

Office du tourisme

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

Paroisse

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

Président de la Commune

Frédéric Fragnière
079 277 65 08

Ramonaige

Xavier D'Amico 027 288 67 12

Déchetterie et décharge des Eterpas

027 289 58 70 (bureau) ■